



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

m

1688,2

Surv. 511^m - 1688,2

Mercur

H

<36614152060011

<36614152060011

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

GALANT

DÉDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

F E V R I E R 1688.



A PARIS,
AU PALAIS.

ON donnera toujours par Volume
nouveau du *Mercure Galant* le
premier jour de chaque Mois, & on
le vendra, Trente sols relié en veau,
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,

Chez **G. DE LUYNE**, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Justice.

T. GIRARD, au Palais, dans la Grande
Salle, à l'Envie.

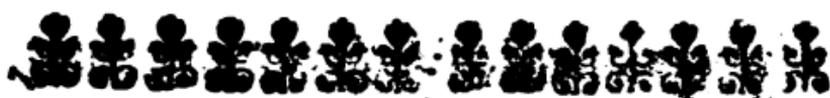
Et **MICHEL GUEROUT**, Court-neuve
du Palais, au Dauphin.

M. DC. LXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Bayerische
Staatsbibliothek

München Google



AVIS.

Quelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour le Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reitere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoient, & sur

A iij

tout ceux qui n'écrivent que pour
faire employer leurs noms dans l'ar-
ticle des Enigmes, d'affranchir leurs
Lettres de port, s'ils veulent qu'on
fasse ce qu'ils demandent. C'est fort
peu de chose pour chaque particulier,
Et le tout ensemble est beaucoup pour
un Libraire.

Le sieur Guerout qui debite pré-
sentement le Mercure, a rétably les
choses de maniere qu'il est toujours
imprimé au commencement de chaque
mois. Il avertit qu'à l'égard des
Envois qui se font à la Campagne,
il fera partir les paquets de ceux
qui le chargeront de les envoyer avant
que l'on commence à vendre icy le
Mercure. Comme ces paquets seront
plusieurs jours en chemin, Paris ne
laissera pas d'avoir le Mercure long-
temps avant qu'il soit arrivé dans

les Villes éloignées ; mais aussi les Villes ne le recevant pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Guerout, s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La première, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre si-tost qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant qu'on en fasse le débit ; & l'autre, que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le présentent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit sieur Guerout, puis qu'il se charge de faire les paquets luy-mesme, & de les faire

A iij

porter à la poste ou aux Messagers
sans nul interest, tant pour les Par-
ticuliers que pour les Libraires de
Province, qui luy auront donné leur
adresse. Il fera la mesme chose gene-
ralement de tous les Livres nouveaux
qu'on luy demandera, soit qu'il les
debite, ou qu'ils appartiennent à
d'autres Libraires, sans en prendre
pour cela davantage que le prix fixé
par les Libraires qui les vendront.
Quand il se rencontrera qu'on de-
mandera ces Livres à la fin du mois,
il les joindra au Mercure, afin de
n'en faire qu'un mesme paquet. Tout
cela sera executé avec une exactitu-
de dont on aura tout lieu d'estre
content.



MADAME

GAZETTE

FEVRIER 1688.



Et commence à
mon ordinaire,
Madame, c'est à
dire, sans donner
aucunes louanges au Roy,
mais en vous parlant seule-
ment de quelques-unes de ses

A iij

8 MERCURE

actions. Elles sont toujours si
louables d'elles-mêmes, qu'el-
les portent leurs Eloges avec
elles. Vous avez sceu que Sa
Majesté a donné la Charge
de President au Mortier qui
vauoit par la mort de feu
M^r le President de Mesme,
à M^r de Neuchatel son Fils,
Conseiller au Parlement, à
present M^r de Mesme. Ce
Monarque n'a pas seulement
consideré qu'il donnoit au
Fils la Charge du Pere. C'e-
stoit à la verité un droit qui
luy donnoit sujet d'y preten-
dre, mais ce n'en estoit pas

un suffisant pour l'obtenir, il
 faut un droit de mérite, & d'un
 mérite qui convienne aux
 emplois qu'on doit remplir.
 C'est ce que le Roy, après
 s'en estre particulièrement
 informé, a trouvé dans M^r de
 Neschâtel, qui estant Sub-
 stitue de M^r le Procureur Ge-
 neral, a travaillé avec toute
 l'assiduité & toute la capa-
 cité imaginable. On ne doit
 pas s'étonner après cela, s'il
 a esté gratifié de la Charge
 de President au Mortier, puis-
 qu'un sujet qui la meritoit,
 s'est trouvé Fils d'un Pere qui

10 MERCURE

s'estoit particulièrement at-
taché à servir ce Prince, &
avoit pris une Charge dans
la Maison de Sa Majesté,
pour avoir l'honneur d'ap-
procher souvent de la Per-
sonne, avant que d'estre Pre-
sident au Mortier. Le Roy
juste & reconnaissant, recom-
pense toujours dans les en-
fans, les services de ceux qui
se sont atachez auprès de
luy, quand il les trouve d'ig-
nes de ses graces, prefera-
blement à ceux dont les pe-
res ne luy ont rendu aucun
service. Ainsi quiconque

GALANT. II

s'applique à servir sa Majesté, est leur d'en voir passer les récompenses jusques à son sang, pourvû qu'il n'ait point de tache qui l'en rende indigne.

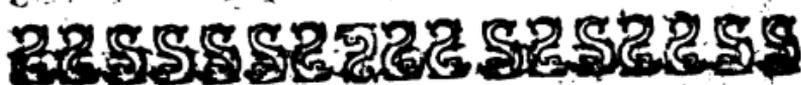
Toutes les Histoires font foy que les Lettres & les Arts ont toujours fleury sous les grands Monarques, mais nous ne voyons aucun regne pendant lequel ils ayent éclaté d'une maniere plus avantageuse, que depuis que la France est gouvernée par **LOUIS LE GRAND.** Ce Monarque aime les Lettres,

12 MERCURE

& le titre qu'il a daigné prendre de Protecteur de la premiere Academie de son Royaume, est cause qu'il s'en est formé dans la plupart des Villes considerables. Parmy ces Academies, celles dont on entend le moins parler, & dont les exercices semblent n'estre pas aussi connus qu'ils le sont dans quelques autres, sont aujourd'hui plus celebres & plus remplies de personnes d'un esprit sublime, que n'estoient avant son regne, les premieres Academies du Royaume,

GALANT. 13

si on peut nommer ainsi les Societez qui ont paru avant ce temps-là. Je vous ay souvent parlé de celle de Ville-Franche, & je vous ay envoyé divers Ouvrages de ceux qui la composent. En voicy un de M. Mignot de Buffly, Directeur de cette Academie, & Lieutenant General de Beaujolois. Je ne vous en diray rien, puis que ie vous l'envoie entier, & qu'ayant le goust aussi bon que vous l'avez, vous n'avez besoin que de vous-mesme pour en découvrir toute la beauté.



DISCOURS
SUR LA GLOIRE.

QUoy que la Nature com-
ble l'homme chaque jour
de ses bien-faits, & qu'elle ne
luy laisse rien à desirer de ce qui
est utile, nécessaire, & agreable
à la vie, elle n'attire pas nean-
moins son entiere reconnoissance
ny toutes ses adorations. Une
autre Divinité les partage, ou
pour mieux dire, elle luy en en-
leve la plus grande part. En vain

GALANT. 15

cette Mère commune des animaux ouvre son sein pour leur en faire tirer ses plus grandes richesses ; en vain elle produit tout ce qui peut contenter leurs sens & prolonger leurs années : Si ces dons précieux semblent satisfaire en apparence l'appétit de l'homme , ils ne remplissent pas tout à fait son cœur ny son esprit ; il luy fait quelque chose qui soit plus degagé de la matiere , & où le corps ne participe en rien , si ce n'est par la liaison qu'il a avec l'ame. Les faveurs de la Nature sont communes à tous les animaux ; elle travaille

16 MERCURE

également pour les brutes & pour les hommes, ou si elle les distingue dans ses operations, & qu'elle paroisse plus soigneuse à suivre les differens desirs des humains. ce n'est que pour obeir aux ordres de son divin Auteur, qui l'a soumise en quelque façon à la Creature, sur le visage de laquelle il a uny tous les traits de sa Divinité. Mais la Gloire, son aimable Concurrente, & bien de plus forts attrais; elle est la Mere des années, disoit un Sage de la Grece, ses presens n'ont point de fin, & les jours qu'elle fait voir joignent à leurs

GALANT. 17

brillant le cours de l'éternité, au lieu que la Nature forcée dans ses productions, & limitée par le temps, ne fait rien qui ne finisse presque au mesme moment qu'il commence à paroistre. L'une s'attache au mérite & à la vertu, l'autre enrichit aussi-tôt le méchant que le sage, & l'hebeté que le spirituel; l'une n'agit qu'en commandant, l'autre qu'en obéissant, & pour marque de sa dépendance, elle voit tres-souvent ses plus riches tresors servir d'ornement glorieux aux favoris de sa Rivale. Quoy que la Gloire soit invisible, le cœur

Fevrier 1688. B

18 MERCURE

de l'homme, naturellement ambitieux, trouve un plaisir extrême à la chercher. Quelque difficile que soit son accès, rien ne nous rebute dans les routes qu'il faut suivre pour la mériter. Les travaux, les veilles, les peines & les soins ne suffisent pas, nous nous exposons encore aux hazards & aux coups, nous affrontons tous les perils, & nous déclarons même la guerre à tous les Elemens, pour nous frayer un chemin jusques à son Temple.

Par l'empressement que l'homme fait paroistre pour y parvenir, il faut juger des delices qu'il

ressent lors qu'il y est arrivé.
 Est-il rien de plus doux que les
 fruits dont la Gloire le comble ?
 Est-il rien de plus engageant que
 les triomphes & les honneurs
 qu'elle luy procure, & peut-on
 s'imaginer quelque chose de plus
 grand que ce qui nous acquiert
 un legitime droit dans l'immorta-
 lité, & qui nous met dans un
 estat approchant de celui de
 l'Estre eternal ? Convenons,
 Messieurs, que la Gloire l'em-
 porte sur la Nature, & qu'elle
 merite beaucoup mieux nos hom-
 mages. En tout cas, si cette der-
 niere peut pretendre de les parta-

20 MERCURE

ger, elle ne peut exiger cette reconnaissance de nous, qu'en distinguant l'homme de l'animal. Qu'elle prenne tout ce qui dépend de celui-cy, & qu'elle s'en fasse respecter comme sa Mère & sa Nourrice, pourveu que sa Concurrente ait seule tout l'attachement de l'autre, & qu'elle en soit considérée comme son unique fin.

Si le raisonnement & l'expérience nous prouvent que l'homme a plus lieu de consacrer ses Autels à la Gloire, & qu'il a fait brûler son Encens avec plus de profusion pour cette Divinité.

GALANTIM 21

que pour toutes les autres, ils nous apprennent aussi que les vœux qu'on luy rend sont bien différents; & que les chemins qui semblent nous conduire au lieu de son séjour, sont bien opposés. La vertu qui renferme dans ses projets & dans ses actions tout ce qu'il y a de plus relevé & de plus glorieux dans le monde, nous en propose plusieurs. Il n'est pas mesme jusqu'au vice & au crime qui n'ayent prétendu d'avoir ce privilege. Si les routes qu'ils ont offertes n'ont esté ny belles, ny bonnes, elles en ont eu du moins quelque.

22 MERCURE

apparence ; si l'honneur qu'ils ont procuré n'a pas esté réel aux yeux des sages & des vertueux , ceux qui ont cru l'acquérir se font du moins forgé un phantôme de Gloire. Le fameux Incendiaire du Temple d'Ephese s'imagina qu'il ne pouvoit immortaliser son nom que par un des plus grands forfaits. La dernière Reyne d'Egypte voulut se rendre memorable en sacrifiant son Trône & sa pudeur à ses infames amours ; & les horribles meurtriers de tant de Princes & de grands personnages n'auroient jamais laissé leur memoire à la posterité , si

dans cette veüe ils n'avoient em-
 ployé le fer ou le poison. Les
 Auteurs de la Fable ont poussé
 encore plus loin leur imagination
 & leur déreglement. Pour au-
 toriser leurs perverses habitudes,
 & pour tromper la credulité des
 hommes qui d'ailleurs ne sont
 que trop portez au mal, ils in-
 venterent des Heros & des
 demy-Dieux plus dignes de l'ap-
 probre & de la haine des mor-
 tels, que de leurs loüanges & de
 leurs venerations. Ils s'efforce-
 rent de couronner le vice, de
 faire triompher l'abomination &
 l'idolatrie, & ne craignirent

24 MERCURE

-pas de blasphemer contre la Divinité, & de la deshonorer impunément, en luy attribuant des titres & des faits également contraires à la pureté & à la Majesté de son estre.

Mais laissons ces exemples odieux qui ne meritent que de l'horreur & du mépris; servons-nous des plus convenables aux mœurs de l'honneste homme que nous avons pris pour regle de nos entretiens. La Religion & la Morale nous en offrent de saints & de vertueux; la politique & les armes de merveilleux & d'éclatans, les Sciences & les Arts nous

GALANTI

Si nous montrons les plus doux & les moins pénibles. Si nous feli-
cit- chercher dans les douces & dans les obscuritez de la Fable, si nous avions recours à l'Anti-
quité, ou que nous passions nous contenter de ce que nostre siècle a produit de grands hommes, j'au-
rais dequoy faire un nombre con- siderable de volumes sur les ac-
tions heroïques, & sur les Ou- vrages surprénans qu'on a vus & que l'on voit encore; mais comme l'Histoire satisfait ample-
ment nostre curiosité sur ce sujet, & que d'ailleurs la multiplicité des exemples ennuÿe quelque fois

Fevrier 1688.

C

26 MERCURE

autant qu'elle agréé, je veux me
rer fermer dans l'abregé d'un seul
qui réunit tous ceux que j'aurois
pû recueillir par un long travail,
& qui me donne plus de matiere
mille fois que les autres ne m'en
fourniroient tous ensemble. Les
divers estats ou professions dont
je viens de parler, ont eu chacun
leurs Heros, & ont divisé par
consequent les enfans de la Gloi-
re en différentes especes ou cara-
cteres, mais si nous trouvons un
sujet qui rassemble en luy toutes
ces especes, il me sera plus facile
de faire voir dans un seul por-
trait tous les traits qui peuvent

GALANT. 27

chacun en particulier le rendre
incomparable, & mesme en for-
mer un original qu'on peut dire
miraculeux. N'allons pas plus
loin, Messieurs, jettons les yeux
sur le Trône des Lis, il nous fera
voir que Louis le Grand, nostre
Auguste Monarque, est le seul
Enfant de la Gloire qui possède
toutes les qualitez éminentes de
ceux qui ont pretendu luy res-
sembler. C'est un Heros achevé
dans toutes les faces où l'on peut
le regarder. Disons mieux, il est
unique & universel en son espe-
ce, Restaurateur de la Foy,
Vainqueur des passions, Maistre

C ij

28 MERCURE

en l'art de regner, Foudre dans la Guerre, Protecteur des Sciences & des Arts; tous ces differens caracteres ensemble n'en font qu'un, & c'est Louis qui le possede éminemment.

La Religion nous le montre comme son solide appuy contre les Infidelles, & comme l'impitoyable Destructeur des Sectes malheureuses qui la déchiroient. Si les Temples qu'il a fait élever ou enrichir par son autorité & par sa magnificence dans les pays Orientaux, sont autant de monumens éclatans de sa gloire, les ruines & les débris de ceux

qu'il a fait abattre dans ce Royaume, luy servent de trophées immortels. Comme ce n'est pas estre plagiaire que de l'estre à soy-mesme, je puis me servir icy d'une pensée que je mis au jour il y a un an, & soutenir que si le Soleil de la France a voulu fixer son cours pour favoriser les genereux Chefs du peuple de Dieu dans la défaire des Infidelles; s'il a cessé d'élever des nuages & d'en former des foudres & des tonnerres pour écraser ses ennemis, l'éclat de sa lumière, la force & l'ardeur de ses rayons, la douceur & la serenité de ses in-

20 MERCURE

fluences n'ont pas laissé d'agir sur les cœurs endurcis & aveuglez de ses Sujets, & d'imprimer en eux les véritables semences de la Foy, & les doux fruits de la Charité.

La Morale nous le presente comme un Hercule triomphant de tous les Monstres ennemis de la sagesse. Ce n'est pas tant par l'éclat de sa puissance, qu'elle le croit le plus grand Monarque de l'Univers; c'est par l'empire absolu qu'il exerce sur ces superbes Géans qui attaquent mesme Jupiter sur son trône, & qui luy font souffrir une honteuse ca-

GALANT. 31

privité jusque dans la splendeur
de son Diadème. Ce n'est pas tant
par les Victoires que LOUIS
remporte sur ses ennemis exte-
rieurs qu'elle l'avouë invincible.
C'est par les chaisnes & les fers
dont il charge sans pitié ses en-
nemis domestiques, & les mou-
vements impetueux de l'ame, qui
ont eu pour leurs esclaves tant de
restes couronnées. Un Philosophe
Cénique osa bien dans son ton-
neau soutenir au grand Alexan-
dre, qu'il avoit l'avantge sur
luy, tout redoutable Monarque
qu'il fust, d'estre le Maistre de
ses Maistres; mais si la bouche

C iiij

32 MERCURE

de ce pretendu Sectateur de la
sagesse, & de ce Vainqueur ima-
ginaire des passions, est la bar-
diessse d'avancer un fait que son
orgueil démentit en mesme temps
la Morale par la voix de la Re-
nommée soutient la mesme propo-
sition avec plus de justice en fa-
veur de LOUIS; & ce que la
modestie de ce Prince ne veut pas
avoir, trouve mille trompettes
éclatantes pour estre publié.

La Politique le donne à tous
les Potentats, comme un modele
parfait en l'art de regner. Elle
leur represente toutes ses actions
comme autant de regles qu'ils

doivent suivre ; elle leur apprend cette conduite judicieuse qui trompe les yeux les plus fins & les plus clairs-voyans de ses Ennemis ou de ses envieux ; elle leur apprend cette prudence sans égale qui prévoit le bien pour l'embrasser, & qui prévient le mal pour le détourner ; elle leur apprend enfin cette vigilance infatigable qui attache tout Loïis à ses Etats, & qui semble le détacher de luy-mesme dans les momens où le repos luy est le plus nécessaire.

La Guerre n'a que trop fait connoître aux Nations les plus

34 MERCURE

puissantes ce que peut le bras
d'un Heros égal à Loüis. Les
Conquistes qu'il a faites, & les
Victoires qu'il a remportées, sont
trop recentes pour estre obligé de
vous les apprendre, & vostre
memoire est trop remplie des faits
merveilleux qu'elles ont produits
pour avoir besoin d'un discours
qui l'en rafraichisse ; il suffit de
dire que la plus grand part de la
Hollande prise en moins d'une
Campagne ; toute la Franche-
Comté soumise en un mois, &
les trois fortes Places de Valen-
ciennes, Cambray, & S. Omer,
conquises en trois semaines, ont

renouvelé par trois fois en faveur de Louis, ce que Cesar ne put dire qu'une fois, Je suis venu, j'ay veu, j'ay vaincu.

Enfin les Sciences & les Arts le publient par tout comme celuy qui leur fait avoir un nouvel estre par la protection qu'il leur donne, & par le soin qu'il prend à les faire fleurir. Si la Philosophie nous apprend que nous devons considerer également pour les Auteurs de la vie, & ceux de qui on tient la naissance, & ceux de qui on tient l'éducation & la nourriture, il faut convenir en mesme temps que Louis

36 MERCURE

le Grand est le Pere de tous les
Sçavans & de tous les Esprits
ingenieux & habiles, qui effa-
cent dans ce Royaume la memoire
de Rome & d'Athenes, &
que jamais paternité ne fut plus
étendue que la sienne. En effet,
les siècles passez ont-ils vû tous
ensemble dans la France tant
d'illustres Enfans des Muses &
de Minerve, que le nostre en a
produit; & ne pouvons-nous pas
dire hardiment que la protection
de nostre Monarque a rendu le
Parnasse plus fecond que tous les
soins des Rois ses Predecesseurs
n'avoient fait depuis le com-

commencement de nostre Monarchie ? Jamais tant d'Academies
 & de Compagnies celebres ne
 parurent tout à la fois. L'on di-
 roit que les Palmes & les Lau-
 riers ne croissent qu'à l'ombre de
 ses Lis, & que la blancheur &
 l'éclat de ceux-cy sont la seule
 cause de la verdure des autres.
 Le divin Auteur de la Nature
 crea le Soleil avant les Plantes
 & les Animaux, parce qu'il
 voulut que ce bel Astre fust con-
 sideré comme la cause seconde de
 tous les Estres; ne doit-on pas
 aussi dire que ce mesme Createur
 n'a fait paroistre qu'après la

38 MERCURE

naissance de Loüis le Grand tout ce que l'esprit & la main peuvent faire d'excellent, afin que cet Auguste Prince en fust estimé le second principe & le principal agent.

Toutes ces veritez dont vous estes justement prevenus, Messieurs, en font naistre une autre incontestable qui a esté déjà proposée au milieu de ce Discours, que Loüis renferme dans ses actions tous les exemples qui nous marquent les divers degrez par lesquels l'homme peut monter au Temple de la Gloire. Suivons-le donc dans les voyes qu'il nous

a déjà frayées, ne hesitons pas
 de courir après ce Heros, puis
 qu'il nous rend si faciles les rou-
 tes qu'il a tenuës. Si nostre pro-
 fession & les exercices que nous
 avons embrassez ne nous per-
 mettent pas de cueillir comme luy
 des Lauriers ensanglantez, &
 d'orner nos Trophées des dépouil-
 les de nos Ennemis, ils nous
 offrent des prix proportionnez à
 nostre estat. Loüis est arrivé au
 séjour de la Gloire par tous les
 chemins qu'elle propose; conten-
 tons-nous de le suivre par les
 plus tranquilles & les plus doux;
 laissons les plus dangereux &

40 MERCURE .

les plus éclatans à tant de braves
Guerriers , qui preferent les
Feux de Bellonne aux Concerts
des Muses , & les Champs for-
midables de Mars aux aimables
retraites du Parnasse. Continuons,
Messieurs, nos Assemblées avec
assiduité, entretenons nostre Com-
merce avec attachement, aimons
la Gloire & ce qui peut nous
l'acquérir, celebrons sans cesse
les faits heroïques de nostre Mo-
narque; que ce soit le premier,
ou plutôt l'unique but de nos
entretiens; & pour peu que nos
Plumes s'exercent à toucher les
traits de la gloire qui l'envi-

GALANT. 41

ronne, soyons certains qu'il en
rejaillira assez de rayons sur nos
fronts, pour les ceindre des cou-
ronnés de l'immortalité.

En vous parlant la dernière
fois de plusieurs morts arri-
vées le mois passé, j'oubliai
de vous apprendre celle de
Dame Charlotte de Harlay,
Abbesse de Sainte Perrine de
la Villette, près Paris. Elle
mourut icy le 15. de Janvier,
âgée de soixante & seize ans,
& estoit Fille de Messire Ro-
ger de Harlay, Comte de
Cesy, cy-devant Ambassa-

Février. 1688.

D

42. **MERCOURE**

deur du Roy à Constantinople. L'ancienne Famille de Harlay a fait plusieurs branches. Elles viennent de Jean de Harlay, Seigneur de Cesy, Nogent & Grand-Villiers, qui rendit des services considérables au Roy Charles VII. Il épousa Louïse Luillier, Fille du Seigneur de Manicamp, & en eut un Fils, nommé Louïs de Harlay, Seigneur de Beaumont, Cesy, Sancy, & Champvallon. Celuy-cy épousa Germaine Cœur, Fille de Geoffroy Cœur, Echançon du Roy Louïs XI. & de ce

mariage vinrent quatre Fils, Christophle de Harlay, Seigneur de Beaumont, & President au Mortier au Parlement; Robert de Harlay, Seigneur de Sancy; Louis de Harlay, Seigneur de Cefy & de Champvalon, & Jean-Jacques de Harlay, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem.

La branche aînée des Comtes de Beaumont descend de Christophle de Harlay, qui eut son Fils Achille de Harlay, premier President au Parlement de Paris. Cet A-

D, ij

44. MERCURE

chille de Harlay épousa Catherine de Thou, & il en eut Christophle de Harlay, Seigneur de Beaumont, Ambassadeur en Angleterre, lequel d'Anne Rabot d'Illins a eu feu Achilles de Harlay, Procureur General au Parlement de Paris, qui épousa Marie de Believre, dont est venu Messire Achilles de Harlay, Comte de Beaumont, à present Procureur General au mesme Parlement, Chef du nom & des Armes de Harlay, & qui possede toutes les vertus de ses Ancestres.

La seconde branche est des Barons de Sancy. Elle descend de Robert de Harlay, Seigneur de Sancy, second Fils de Louis de Harlay & de Germaine Cœur, & de cette branche ont esté Nicolas de Harlay, Colonel General des Suisses, Gouverneur de Châlon, Lieutenant de Roy en Bourgogne, Ambassadeur en Allemagne, & vers les Suisses, Achilles de Harlay, Evêque de Saint Malo, & Henry de Harlay, Baron de Maule & de Sancy, puis Prestre de l'Oratoire.

46 MERCURE

La troisiéme branche qui est des Comtes de Cefy, vient de Louïs de Harlay, Seigneur de Cefy, troisiéme Fils de Louïs de Harlay & de Germaine Cœur. Il époufa Louïse Stuart de Carr, dont il eut Philippes de Harlay, Comte de Cefy, Ambassadeur de France à la Porte Othomane durant prés de vingt-cinq années. C'est de cette branche qu'estoit feu Madame l'Abbesse de Sainte Perrine.

Les Marquis de Champva-
lon font la quatriéme bran-
che. Elle descend de Jacques

de Harlay , Seigneur de
Champvalon & de Breval ,
second Fils de Robert de
Harlay , & de Louïse Stuart.
Il époufa Catherine de la
Mark , Fille de Robert de la
Mark , Duc de Buillon. De
ce mariage fortirent deux
Fils , François de Harlay , Ar-
chevesque de Rouen , & A-
chilles de Harlay , Marquis
de Breval & de Champvalon ,
lequel époufa Oudette de
Vaudetar de Persan , dont
font venus aussi deux Fils ,
ſçavoir François-Bonaventure
de Harlay , Marquis de Bre-

48 MERCURE

val, mort depuis quelques années, & François de Harlay, Archevesque de Roüen, puis de Paris, Duc & Pair de France, Docteur & Proviseur de Sorbonne, Commandeur des Ordres du Roy.

La Maison de Harlay, issue des anciens Seigneurs de Harlay en la Franche-Comté, porte d'argent à deux Pals de sable. Elle est alliée aux Maisons de Courtenay, de Berbisey en Bourgogne, le Bouteillier de Senlis, de Fontenay-du Val, de Thou, de Believre, de Rabot d'Illins, de la Moignon,

Moignon, Aimeret de Gazeau,
de Montmirail, de la Ver-
nade, de la Croix-Plancy, de
Nerestang, de Breauté, de
Neuville-Villerooy, de Mouy,
&c.

Si la mort de Madame de
Harlay a causé une affliction
sensible en son Convent de
Sainte Perrine, ou sa pieté,
son assiduité à l'Office, sa do-
cilité & son affection envers
les Religieuses l'avoient ren-
due fort recommandable, les
grandes & rares qualitez de
celle qui luy succede ont esté
de forts motifs pour les con-

Feurier 1688.

E

50 MERCURE

Soler. C'est Madame de Longueil-de-Maisons. Elle estoit sa Coadjutrice depuis neuf ans, & elle a fait voir pendant tout ce temps par une conduite aussi reguliere que sa vertu est edificante, qu'on ne pouvoit faire un plus digne choix. Elle est Fille de Jean de Longueil, Marquis de Maisons, & President au Mortier au Parlement de Paris, & de Dame Louise de Fieubet, & Sœur de Jean de Longueil de Maisons, Seigneur de Pouilly, Conseiller au mesme Parlement, & de

GALANIE.

Claude de Longueil de Maisons Abbé. Le Monastere de Sainte Perrine avoit esté fondé auprès de Compiègne. & il a esté transféré depuis à la Villarette.

M. le Noble, Seigneur du Bellay & de Thennolieres cy devant Lieutenant General & premier President au Bailliage de Troyes, mourut dans le mois de Janvier. Il estoit d'une des premieres Maisons de Champagne, & allié de beaucoup de celles qui tiennent le premier rang dans la Robe. Comme il avoit

52 MERCURE

de l'esprit, du sçavoir, & d'une probité à l'épreuve. Il a esté honoré de plusieurs commissions extraordinaires. Il laisse deux Fils, dont l'Aîné a exercé long-temps la Charge de Procureur General au Parlement de Moss. C'est luy qui a fait le Poëme, intitulé *Charenton, ou l'Henefie détruite*. Il eut l'honneur de le présenter au Roy dans le temps de la cassation de l'Edit de Nantes, & les marques de bonté qu'il reçut de ce Monarque, luy firent connoistre solidement que cet Ouvrage luy

GALANT

estoit fort agreable. L'autre
Fils de feu M^r le Noble est
President à Troyes.

Le regne du Roy estant ce-
luy des Miracles, on en voit
en France de toutes manieres.
Une aimable Demoiselle qui
n'est âgée que de dix-huit
ans, a composé l'Eglogue que
je vous envoie. La Lettre
qui l'accompagne, & qu'elle
adresse à une de ses Amies, en
explique le sujet. Elle a de la
naissance, & son esprit & sa
vertu luy attirent l'estime de
tous les honnestes gens.

GALANT. 55

malgré le peu de justesse qu'il y a dans les petites bagatelles que vous avez venues de moy, sur la Gloire & sur la Morale, vous trouverez assurément que celle-cy leur cede encore de beaucoup. Peut-estre ne serez-vous pas fâchée que je vous apprenne pour quelle occasion elle a esté faite; en voicy l'histoire. J'estois il y a quelques jours, chez nostre spirituelle Amie du quartier à francs. Mademoiselle D.V. y vint, & toute la Compagnie qui estoit fort grande, vit avec plaisir l'arrivée de cette aimable Fille; car on sçait qu'elle est ordinairement

E iij

56. MERCURE

d'une conversation des plus charmantes. Mais qu'elle estoit ce jour-là différente d'elle-même. Point d'enjoüement, point de liberté d'esprit. Elle parut inquiète, & ne fit autre chose que reserver. On luy en fit une douce guerre, & s'appercevant qu'elle faisoit une méchante figure, elle fut ravie de pouvoir sortir, sous pretexte d'aller chercher les deux Cousines qu'on luy dit qui se promenoient dans le jardin. On nous apprit après qu'elle fut sortie, que l'accablement où on la voyoit, estoit causé par le changement d'un Infidelle; & je vous diray,

BALANT. 57

tant je suis sincere, que j'entray
en ce moment dans une maniere
de colore contre vous, en faisant
reflexion sur la malice que vous
avez, de faire sous vos efforts
pour m'embarasser dans un de ces
sortes d'engagemens qui mettent
les gens en estat de n'avoir plus
de raison, si ce n'est, comme vous
le dites trop obligamment pour
moy, que vous estes persuadee que
l'amour me rendroit une Muse
parfaite, & que vous vous feriez
un plaisir de me voir pousser de
beaux sentimens dans une Elegie
ou dans une Eglogue. Je vous
rends graces de l'opinion avanta-

58. MERCURE

gense que tuons voulez bien avoir
de mon esprit, mais il ne faut
pas, s'il vous plaît, que mon
cœur en souffre. Je croy qu'on
peut faire voir les sentimens les
plus tendres & les plus touchans,
sans les ressentir. Si je me trom-
pe, & s'il faut en estre atteint
pour les exprimer vivement &
avec grace, j'aime mieux ne pré-
tendre jamais à la qualité de bon
Auteur, que de renoncer à celle
d'Indifferent. Mademoiselle D.
V. me donne un exemple qui me
fait peur. Je la suivis presque
aussi-tost dans le jardin où je l'a-
vois veüe aller, & menay avec

voy une Demoiselle qui feait tous
 les secrets de son cœur. Loïn il a-
 voit joint celles qu'elle avoit dit
 qu'elle alloit chercher; nous l'ap-
 perceusmes de loïn assise au pied
 d'un arbre qui resuoit profonde-
 ment; & qui quelquefois se par-
 loit à elle-mesme. Nous ne vou-
 lûsmes point interrompre une soli-
 tude qu'elle avoit cherchée avec
 tant d'empressement; & se dis à
 la Dame du logis, qui fut sur-
 prise de nous voir revenir si tost
 du jardin, que la Belle dont il estoit
 question, estoit allée se plain-
 dre aux Rochers & aux Ar-
 bres d'alentour. Quelqu'un re-

60 MERCURE

lova cette petite raillerie, et après qu'on m'eut menacée de pouvoir de l'amour, qui se vengeroit un jour de moy, d'insulter ainsi les malheureux qui vivent sous son empire, on me donna pour punition, de renfermer dans une Eglogue l'histoire et les sentimens de cette Amante traitée, dont son Amie s'offroit de me faire part. Toute la Compagnie jugea, comme vous l'avez dit vous-mesme bien des fois, Mademoiselle, que l'on pouvoit parler tendrement sans avoir le cœur touché; et j'acceptay le party qu'on me proposoit, avec

GALILEI

d'autant moins de peine, qu'il
me donnoit une occasion de faire
ce que vous avez souhaité de
moy; car je sentoiss que la petite
colere, où vous m'avez mise,
estoit déjà passée, tant la tendre
amitié que j'ay pour vous, est
forte. Mais ne comptez pas, je
vous prie, que je parle jamais
de l'autre tendresse que sur la
foy d'autrui. Je suis, Made-
moiselle, vostre, &c.

L. H. D. V.

Voicy l'Eglogue dont il
est parlé dans cette Lettre.

62 MERCURE

CECIMENE.

EGLIQUE.

A sise à l'ombre d'un Chesne,
Sur le bord d'un clair ruisseau,
La Bergere Celimene,
Révoit au doux bruit de l'eau
Son Troupeau dans la prairie,
Sur l'herbe tendre & fleurie,
Erre au gré de ses desirs,
Dans le temps que la Bergere
Qu'un noir chagrin deffespere
S'abandonne à ses soupirs.

En vain d'un tendre ramage
Les Oyseaux dote Botage
Vouloient charmer sa douleur,

Sous détalait à sa longueur,
 Le trouble qui l'inquiète
 Rend ses ennemis si pressans,
 Que mesme de sa Mufette
 Elle haïsses deux assens.



Tircis, ce Berger volage,
 Est la cause de ses pleurs;
 Pour de nouvelles ardeurs
 Et a quitté le Village,
 La Belle lais de bannir
 L'image de l'Infidelle,
 Ne scauroit s'entretenir
 Que du feu qu'il eut pour elle.



Le dant au Ciel ses beaux yeux;
 Qu'offusque un torrent de larmes;
 Ce fut, dit-elle, en ces lieux,
 Que mon cœur rendit les armes.
 Ce fut dans ses mesmes Bois
 Que l'ingrat vint & tout fais,

64 MERCURE

Iura qu'il m'aimeroit d'une éternelle flâme,
Mais les perfides sermens,
Dont il seduisoit mon ame,
Ne sont que trop communs parmi
tous les Amans.

Ouy, dans le siècle où nous sommes,
Tous cherchent à nous tromper,
Et l'amour empressé que nous montrent les hommes,
N'a rien qui nous deust frapper.
Lors que par mille tendresses
Ils ont engagé nos cœurs,
Sans songer à leurs promesses,
Ils en font autant ailleurs.

Helas, que vostre sort est douloureux
auprès du nostre,
Petits Moutons, innocents animaux
L'objet qui vous chérit n'en aime
jamais d'autre.

GALANT. 65

Et fait tous les liens nouveaux.
Vous ne ressentez point l'accablement
extrême

Que produit dans un cœur un cruel
changement; (aime
Et chez vous dès l'instant qu'on
Cette brulante ardeur dure éternelle-
ment.

§

Dans ces paisibles Bois, les Oyseaux
sans rien craindre
Ainsi que vous se laissent enflâmer,
Charmez du seul plaisir d'aimer
Ils n'ont jamais connu ce que c'est
que de feindre;
C'est chez les hommes seuls qu'on ose
avoir recours
A de pernicious détours.

¶

Mais que l'amour sur eux a si peu
de puissance,

Fevrier 1688.

F

66 MERCURE

Que cherchant à nous éblouir
Par tout ce qu'ils nous font voir,
Ils ne respectent point la timide in-
nocence, J'aurais
Loix de les écouter, fuyons-les des-
Cherchons dans ces vastes Forêts
Parmy le silence & les ombres
Le doux repos que mon cœur a perdu,
Du mensonge jamais jusque dans ses
lieux sombres
L'empire ne s'est étendu.

Par vostre agreable murmure,
Ruisseaux, affoiblissez la peine que
j'endure.

Belles fleurs, gazons, arbres verts,
Et vous, petits Oyseaux, par vos char-
mants concerts;

Bannissez les inquietudes,
Que me cause un ingrat qui rompt
les plus beaux nœuds;

Charmez *je bien mes sens, aimables*
solitudes,

Que je rende à mon cœur enfin un
calme heureux.

Je vous envoie un Memoire
contenant divers Articles,
& je vous l'envoie tel qu'il
m'a esté donné. Ces matieres
sont delicates, & ce n'est pas
à moy d'y rien ajoûter ny di-
minuer.

Le Roy envoya en 1686. des
Missionnaires par tout son
Royaume, pour instruire les
nouveaux Catholiques, mais
l'Isle d'Arvert en Saintonge,
est un des lieux où leurs tra-

68 MERCURE

vaux ont eu le plus de benediction. Theodore de Beze dans son Histoire Ecclesiastique, remarque que ce Pais, situe sur le bord de l'Ocean, entre la Garonne & la Soudre, fut le premier à recevoir la Réforme de Calvin ; & il semble aussi que Dieu ait voulu qu'il se soit réuni sincerement des premiers à l'Eglise, afin qu'il donnast aux Provinces voisines l'exemple d'y rentrer, comme il leur avoit donné celuy d'en sortir. Ceux qui s'y sont convertis par les Conferences des

Missionnaires, l'ont fait avec tant de connoissance, & si volontairement, qu'on les a vûs aussi fervens que les plus zolez d'entre les anciens Catholiques. La pour mesme où ils ont esté que les Lettres du Ministre Jurieu ne fissent du mal aux Esprits foibles, les obligea d'écrire en Cour l'année passéc, & de supplier le Roy de leur renvoyer ceux qui les avoient déjà instruits. Sa Majesté, qui apprit avec joye une si bonne disposition, leur accorda aussitost la grace qu'ils luy demandoient ; & dans

70 MERCURE

cette seconde Mission, ils ont entendu refuter si solidement les Lettres de ce Ministre qui leur estoient tombées entre les mains, qu'eux-mesmes luy ont répondu depuis peu de jours d'une maniere à le couvrir de confusion.

D'abord ils se plaignent de ce qu'il a donné mal à propos à ses Lettres le titre de *Pastorales*, & ils le prient de leur montrer dans l'Ecriture la puissance, que la nouvelle Reforme donne au simple peuple de se faire des Pasteurs; car c'est en vertu de ce pou-

voir imaginaire qu'ont esté
 faits les premiers Ministres
 de France, comme Pierre le
 Clerc, & Jean le Masson, le
 premier à Meaux, par une
 troupe de Cardeurs ou de
 Foulons; & l'autre à Paris,
 au Pré-aux-Clercs, dans la
 chambre d'une nouvelle Ac-
 couchée. Rien n'est si plai-
 sant qu'une telle Mission;
 mais la demande que les nou-
 veaux Catholiques font là-
 dessus à M. Jurieu, est fort
 raisonnable.

2. Sur le procès que ce Mi-
 nistre fait à l'Eglise du second

72 MERCURE

& du troisieme Siecle , en
soutenant qu'elle a alteré la
doctrine des Apostres , ils luy
montrèrent qu'il ne parle ainsi,
que parce qu'il trouve luy-
mesme les sentimens contrai-
res à ceux de cette ancienne
Eglise ; & que pour eux ils
ont bien de la joye de retrou-
ver dans l'Eglise Romaine la
Religion de ces premiers
temps , que M^r Claude appelle
*les beaux jours , les jours de
benediction & de paix.*

3. Ils luy répondent en-
suite sur les principaux points
de Controverse, dont il parle
dans

dans ses Lettres, & ils le font
 toujours avec beaucoup de
 force & de pieté. Je passe ces
 endroits, parce que je ferois
 trop long, & que d'ailleurs
 ce n'est pas icy le lieu de
 traiter ces matieres. Mais je
 ne puis omettre deux ou trois
 choses importantes, qui peu-
 vent & vous donner du plai-
 sir, & vous faire connoistre le
 genie des Ministres.

M. Jurieu ne manque pas
 dans la plupart de ses Lettres
 de parler des prétendus Mar-
 tyrs de sa Religion, & d'exa-
 gerer leurs souffrances. Un de
Fevrier 1688. G

74 MERCURE

ceux qu'il exalte le plus, estoit prisonnier il y a dix-huit mois à la Citadelle de Saint Martin de Ré. Il le represente dans un cachot noir & profond, les fers aux pieds, sans feu durant l'hiver, & sans autre aliment qu'un peu de pain & d'eau ; & à la maniere dont tout cela est décrit, il semble que personne n'en devroit douter. Mais comme l'éclaircissement de ce fait estoit facile aux nouveaux Catholiques d'Arvert, par la proximité où ils sont de l'Isle de Ré, ils en ont appris la vérité

du Gouverneur mesme , &
voicy la réponse qu'il a faite
à un de leurs Missionnaires
qui luy avoit écrit pour cela.

MONSIEUR,

*Je voy par la Lettre que vous
me faites l'honneur de m'écrire ,
que Jurieu est bien mal informé
de la maniere que le S^r de Vou-
tron a esté traité dans la Cita-
delle de S. Martin. Je n'ay ja-
maiseu avec luy de conversations
que fort honnestes : il m'avoit
paru d'abord assez disposé à bien
faire , & à se vouloir instruire ;
mais depuis que j'eus decouvert*

G ij

76 MERCURE

qu'il m'amusoit, je ne luy parlay plus. Il a toujours eu son lit & sa chambre, où il faisoit du feu tant qu'il luy plaisoit. Il en voulut avoir une du costé du Midy, afin d'avoir encore moins de froid, & je l'y fis mettre. On luy a toujours donné tout ce qu'il a souhaité pour son manger, & de la maniere qu'il l'a demandé. Sa Femme a eu la liberté de le voir, & de luy envoyer ce qu'il desiroit. Elle luy faisoit faire des biscuits & des confitures qu'il aimoit beaucoup. Il est vray qu'il ne mangeoit guere, à cause qu'il estoit suiet à la Goute, mais il ne tenoit qu'à luy. Enfin je l'ay

GALANT. 77

laisé parler à tous ceux avec qui
il avoit des affaires. Pour les fers
qu'il se plaint, qu'on luy a mis
aux pieds, je n'en ay encore vu
pas un dans nostre Citadelle, &
je voy qu'il voudroit estre Mar-
tyr dans sa Religion à peu de
frais. Vous pouvez ajoûter foy,
Monsieur, à ce que je vous mar-
que, car c'est la pure verité:
mais toute imposture, pas un mot
de vray de ce que dit Jurieu. La
grace que je vous demande, est
d'estre assuré que je seray tou-
jours,

A S. Martin de Ré Vostre, &c.
le 17. Octobre 1687. AUBAREDE.

G iij

78 MERCURE

Cette Lettre fait bien voir la mauvaise foy du Ministre Jurieu, & ce qu'on doit penser de tout ce qu'il dit des Martyrs du Languedoc & des Cevenes.

Nos nouveaux Catholiques répondent encore d'une maniere fort agreable au reproche qu'il fait à l'Eglise, de souffrir des Peintres & des Statuaires dans sa Communion. *Comment souffrez-vous vous-mesmes, luy disent-ils, qu'il y en ait dans la vostre, & qu'ils travaillent le plus souvent pour nos Eglises? Il est vray*

que le monde auroit beaucoup perdu s'ils n'estoient point soufferts parmy vous : on n'auroit pas vostre Medaille ; que vous avez fait fraper par un effet de cette profonde humilité avec laquelle vous dites que vous avez consulté Dieu dans vos recherches sur l'Apocalypse. Mais enfin on se seroit consolé d'une telle perte, par la conformité qu'il y auroit entre vos principes, & la discipline, qui vous feroit bannir ces sortes de personnes de vos Assemblées.

Ils finissent par une réflexion importante sur les der-

nieres paroles du Ministre Claude que M^r Jurieu a recueillies avec soin, & qu'il veut que tous les Reformez lisent pour édifier leur foy.

J'AY, disoit M^r Claude en mourant, TRAVAILLE' TOUTE MA VIE A LA RECHERCHE DE LA MEILLEURE RELIGION.

Quoy ! s'écrient nos nouveaux Catholiques, M^r Claude que vous appelez le Père de vos Prophetes, a travaillé toute sa vie à la recherche de la meilleure Religion ! il n'estoit donc pas assuré de l'avoir ? car tant qu'on cherche, ou

bien, l'on n'a pas, ou l'on ne
 étoit pas avoir ce qu'on cher-
 che; & l'on ne cherche plus
 dès qu'on a trouvé. Ainsi la
 Femme de l'Évangile cher-
 choit sa drachme, parce qu'
 elle l'avoit perdue; mais elle
 cessa de la chercher, quand
 elle l'eut retrouvée. M^r Clau-
 de déclare qu'il a cherché toute
 sa vie la meilleure Religion: il a
 donc vécu toute sa vie sans
 Religion; car un homme qui
 ne sçait pas si la Religion qu'il
 professe, est bonne, & qui
 fait des recherches pour s'en
 assurer, n'a point de Reli-

82 MERCURE

gion dans ce moment-là. Ces recherches ont duré toute la vie de M^r Claude. Qui ne voit qu'il a passé toute sa vie sans Religion ? Cependant il administroit vos Sacremens, il vous preschoit, il écrivoit pour soutenir vostre nouvelle Reforme, c'est à dire, qu'il agissoit contre sa conscience, puis qu'il ne croyoit pas encore. Quel fond peut on faire sur un homme de cette nature, & que peut on penser de sa probité ?

Nous verrons ce que M^r Jurieu répondra à ces nou-

veaux Catholiques qui le présentent étrangement.

Voilà , Madame , ce que porte mon Memoire , & puis que nous sommes sur l'article de la Religion , je vous diray à l'égard de la mort de M^r Claude , que si on m'en a fait un rapport veritable , cette mort , loin de fortifier ceux de son party dans leur creance , a fait plusieurs Catholiques. Comme on le vit , non seulement en estat de ne point réchaper de sa maladie , mais mesme de mourir dans fort peu de temps , on crut que

84 MERCURE

ces momens estoient favorables pour luy faire dire la verité de ce qu'il croyoit, & on le pressa des'expliquer; mais pour toute réponse il tourna le dos à ceux qui luy parlerent, & mourut peu d'heures après, sans qu'on pust tirer de luy aucun éclaircissement sur une chose si importante, & qui en l'estat où il estoit, pouvoit affermir dans leurs sentimens ceux qui avoient toujours suivy sa doctrine. Ce silence a surpris beaucoup de gens. Il en a embarrasé plusieurs, & fait quelques Ca-

rhetoriques. Je ne vous dis rien qui n'ait esté rapporté de la manière que je vous l'écris par des personnes très-dignes de foy qui se trouvoient alors en Hollande.

Mademoiselles de Bergues, Fille aisnée de M^r de Bergues, Gentilhomme & Seigneur de Faux, Mont & Banès, ne s'est pas seulement servie des lumieres qu'il a plu à Dieu de luy donner sur la vraye Religion, pour abjurer celle de Calvin, mais elle en a encore tiré l'avantage d'être entièrement convaincuë de la vanité des

86 MERCURE

choses du monde. Elle fit profession des veritez Catholiques entre les mains de M^r Carrier, Docteur en Theologie, & Curé de Faux, & ayant esté ensuite envoyée au Convent des Religieuses de Nôtre-Dame de Sarlat, elle se sentit tellement édifiée de la vertu & de la pieté de ces Filles, qu'elle resolut de passer sa vie dans cette sainte retraite. Elle executa ce dessein le 11. du mois passé, en prenant l'Habit avec beaucoup d'édification de tous ceux qui se trouverent à cette ce-

remonic. M^r Carrier qui avoit receu son Abjuration, y prescha d'une maniere fort touchante, & il fit voir avec beaucoup d'éclat le triomphe de la Religion Catholique sur l'Herefie.

Avant que de quitter cette matiere de Religion, il faut vous parler d'un Edit nouveau qui vient d'estre publié. Vous sçavez, Madame, que par celuy du mois d'Octobre 1685, portant revocation de l'Edit de Nantes, le Roy ordonna que ceux de ses Sujets de la Religion pretenduë Re-

88 MERCURE

formée, dont les biens estoient confisquez en vertu de diverses Déclarations, à cause de leur retraite dans les Pais Etrangers, rentreroient en possession de ces mesmes biens, si dans quatre mois ils revenoient dans le Royaume. Sa Majesté voulant encore leur donner le moyen de profiter de son indulgence, déclara par ses Lettres du premier Juillet 1686. qu'Elle ne disposeroit point de leurs biens confisquez, avant le mois de Mars 1687. & que tous ceux qui avant ce temps,

n'reviendroient dans ses E-
 tats , & embrasseroient la Re-
 ligion Catholique, jouïroient
 de la grace qu'Elle leur avoit
 déjà offerte. Cela a produit à
 l'égard de plusieurs l'effet
 qu'on en attendoit ; mais
 comme il y en a d'autres qui
 demeurent dans une opiniâ-
 treté invincible , le Roy,
 après avoir retardé jusqu'à
 present l'execution de ses E-
 dits , voyant que ces biens
 abandonnez déperiroient ,
 si on differoit plus long-
 temps à y pourvoir , à cru
 devoir y mettre ordre, non

Fevrier 1688.

H

90 MERCURE

pas pour en augmenter les revenus, ny en profiter en aucune maniere, mais pour les appliquer à des usages pieux, qui puissent contribuer à l'accroissement de la veritable Religion, qui est le principal objet de ses soins. Ainsi il a declaré par l'Edit dont je vous parle, que les biens immeubles, qui ont appartenu aux Consistoires, aux Ministres de la Religion pretenduë Reformée, & à ceux de ses Sujets qui sont sortis, ou qui sortiront de son Royaume au préjudice

de ses Edits & Declarations, demeureront réunis à son Domaine, pour estre regis à l'avenir en la mesme forme & maniere que les autres Domaines, en sorte qu'il en sera fait des Baux aux Fermiers des Domaines de chaque Generalité, ou autres Particuliers, au plus offrant & dernier Encherisseur, par M^{rs} les Intendants & Commissaires départis dans les Provinces, à la diligence des Receveurs generaux des mêmes Domaines, entre les mains desquels les Adjudicataires payeront le prix de ces

92 MERCURE

Baux, pour estre employé suivant les ordres de Sa Majesté, tant à fonder & entretenir des Maistres & des Maistresses d'Ecoles, qui enseigneront gratuitement les Enfans des lieux, où l'on en jugera l'établissement nécessaire, & des Villages des environs, qu'au rétablissement des Eglises, aux fondations des Hôpitaux, & autres choses qu'on croira pouvoir servir à l'avantage des nouveaux Convertis & au bien de la Religion. Les Baux doivent estre faits à condition de payer les charges

récolles & les Tailles dont peuvent estre chargez ces biens que l'on réunit au Domaine de Sa Majesté, & du prix qui en reviendra, les Receveurs généraux des Domaines en feront recette & dépense par chapitres separez, dans les comptes qu'ils rendront de leur maniemment pour chaque année. Ceux qui pretendront avoir quelques droits sur ces biens, par partages, substitutions, dettes, hypothèques, ou autrement, seront obligez de représenter dans un an du jour de la publication

de l'Edit, les titres de leurs
pretentions, par devant M^{rs}
les Intendans & Commissai-
res départis, dans le départe-
ment desquels ces biens se
trouveront situez, afin que
les Etats & Memoires qu'ils
en dresseront, estant envoyez
au Conseil du Roy, Sa Ma-
jestié y pourvoye ainsi qu'il
appartiendra; faute de le faire
dans le temps prescrit, ils de-
meureront décheus de leurs
droits, sans que l'absence ny
d'autres empêchemens soient
des raisons qu'on reçoive. S'il
arrive que quelques-uns pro-

duisent des titres faux, ou qu'on les convainque d'avoir presté leurs noms aux Ministres, & à des pretendus Réformez fugitifs, pour mettre à couvert une partie de leurs biens, ils seront contraints au payement du double de leur valeur, & tiendront prison jusqu'à ce qu'ils y ayent entièrement satisfait. A l'égard des Meubles & des effets mobiliates, tant des Consistoires, que des Ministres, & autres Sujets du Roy, de la Religion pretenduë Reformée, il est ordonné qu'il en

96 MERCURE

sera incessamment fait recherche à la diligence des Receveurs généraux & Fermiers des Domaines, pour en disposer de mesme que des Immeubles. On donnera la moitié de ce que vaudront les Meubles à ceux qui les découvriront dans six mois ; & pour les Immeubles, ils jouiront pleinement & paisiblement pendant dix années, de la moitié du revenu qu'ils pourront produire. Cependant le Roy, par sa bonté paternelle, se réserve à pourvoir aux Enfants dont les Peres & les Meres sont

font sortis du Royaume, & il ordonne que tous les Brevets & Lettres Patentes qu'il a fait expedier en consequence de ses Declarations, portant don, tant des biens des Consistoires, que de ceux des Ministres & de ses Sujets fugitifs, aux Hôpitaux, & à quelques personnes que ce soit, seront incessamment envoyez aux Secretaires d'Etat qui les ont expediez, pour en rendre compte à Sa Majesté, & recevoir ses ordres. Voilà, Madame, ce que porte cet Edit. Il fut enregistré au Parlement

Feurier 1688.

I

98 MERCURE

le sixième de ce mois.

L'Air nouveau que je vous envoie, est de M^r de Montailly, qui non seulement sçait parfaitement la Musique, mais aussi la methode de bien chanter, ce qui ne se trouve pas toujours ensemble. C'est luy qui apprend aux Filles que Mademoiselle de Guise entretient dans son Hostel pour la Musique. Vous sçavez que cette magnifique Princesse en a une fort bonne, & qu'il y a presque tous les jours Concert chez elle.

AIR NOUVEAU.

NOS Bois ont perdu leurs fétil-
 lages ,
 Je ne reconnois plus ce séjour si char-
 mant ,
 Où je venois chercher le silence , &
 l'ombrage ;
 C'est toy , cruel Hyver , qui fais ce
 changement ,
 Je ne voy dans mes fers que le sou-
 lagement
 De redire en secret dans ces Bocages
 sombres ,
 Les maux que je souffre en aimant.
 Helas, que t'ay-je fait pour en chas-
 ser les ombres.

Voicy d'autres Vers fort
 agreables & fort propres à

100 MERCURE

estre mis en Musique ; aussi celuy qui les a faits n'a travaillé que dans la pensée qu'il se trouveroit quelque habile homme qui voudroit bien les mettre en estat d'estre chantez. Il y a plusieurs endroits où l'on peut faire des Chœurs. C'est une maniere de prologue d'Opera, & comme il est à la louïange du Roy, la matiere invite à luy donner l'agrément du chant. On suppose que la Scene est dans une solitude agreable. L'ouverture est d'un Berger & d'une Bergere.

LE BERGER.

*S*olitude charmante,
 Agréables Forests,
 Votre tranquillité m'enchanté.
 Qu'après de vous le repos
 d'attraits !

LA BERGERE.

Belle Retraite
 Qui favorises nos desirs,
 Le Ciel ne vous a faite
 Que pour estre témoin de nos plus
 doux plaisirs.
 Tous deux ensemble.
 Bien-heureuse vie,
 Que vous avez d'appas !
 Vous nous enchantez icy-bas,
 Nostre sort est digne d'envie.
 Bien-heureuse vie,
 Que vous avez d'appas !

MERCURE

LE BERGER.

*Suivons l'Amour qui nous appelle,
Aimons, aimons-nous toujours.*

LA BERGERE.

*Lors qu'on cede aux tendres amours,
La chaisne en doit estre eternelle.*

Tous deux.

*Suivons l'amour qui nous appelle,
Aimons, aimons-nous toujours.*

LE BERGER.

*C'est un bonheur charmant
D'estre fidelle.*

*C'est un bonheur charmant
D'aimer constamment.*

La peine cruelle

D'un parfait Amant

Redouble son empressement,

*Une fiere Beauté n'est pas toujours
rebelle.*

*C'est un bonheur charmant
D'estre fidelle.*

*C'est un bonheur charmant
D'aimer constamment.*

LA BERGERE.

*Fuyez de nous , Bergers volages,
Ne vous meslez point à nos Jeux.*

*Dans ces charmans Bocages
Il n'est point d'Amant malheureux.*

*Fuyez de nous , Bergers volages,
Ne vous meslez point à nos Jeux,*

LE BERGER.

*Que ce beau séjour est tranquille !
Rien n'en peut troubler les dou-
ceurs.*

*L'amour se plaît dans cette azyle,
Il en bannit les soupirs & les
pleurs.*

Tous deux.

*Nous devons annoncer le favo-
rable empire*

*Du paisible repos qui rigne parmy
nous.*

104 MERCURE

Aux Echos d'alentour faisons toujours redire

Qu'il n'est point de Bergers dont le sort soit si doux.

Mercure vient , precedé d'une Toupe de Divinitez , & avant qu'il paroisse on entend une agreable Musique.

LE BERGER.

D'où peut venir cette harmonie?

LA BERGERE.

La douceur en est infinie.

LE BERGER.

Que ces chants sont melodieux!

LA BERGERE.

Rien n'est si charmant dans les Cieux.

Une des **DIVINITEZ** qui viennent avant Mercure.

Venez, Bergers, que tout s'appreste

*A célébrer une pompeuse Feste
Qui se fait par l'ordre des Dieux.
Mercure au nom de tous va paroistre
en ces lieux*

MERCURE.

*Habitans fortunés qui goûtez le
repos,*

*Vous devez ce bonheur au plus grand
des Heros.*

*Il a banny la Guerre,
Il fait regner l'abondance & la
Paix.*

*Le calme qu'il rend à la Terre
Pour ses Peuples heureux ne finira
jamais.*

Une des DIVINITEZ.

*C'est le parfait bonheur des Peuples
de la France*

*De respiter sous son obeissance ;
C'est le parfait bonheur des Peuples
de la France*

106 MERCURE

*De respecter toujours ses Loix.
Pour bien chanter son auguste
puissance*

*Nous devons tous unir nos voix.
C'est le parfait bonheur des Peuples
de la France*

*De respirer sous son obéissance,
C'est le parfait bonheur des Peuples
de la France*

De respecter toujours ses Loix.

MERCURE.

*Admirez sa magnificence,
Bergers, mêlez vos chants à nos
Divins Concerts,*

*Faites par tout éclater dans les airs
La suprême grandeur, la parfaite
clemence*

*Du plus puissant Vainqueur qui soit
dans l'Univers.*

Une des DIVINITEZ.

De quel éclat brille sa gloire!

Chacun luy dresse des Autels:

*Son grand nom retentit au Temple
de Memoire ,*

*Où l'on voit par luy la Victoire
S'élever au dessus de tous les Im-
mortels.*

MERCURE.

Sa valeur est incomparable.

Une des DIVINITEZ.

Tous ses projets sont glorieux.

MERCURE.

Il est favorisé des Cieux.

Une des DIVINITEZ.

Tout l'Vnivers le trouve aimable.

CHOEUR.

Sa valeur est incomparable

Tous ses projets sont glorieux.

MERCURE.

*Je vois la Renommée , elle se fait
entendre ,*

*Les chants guerriers ne l'abandon-
nent pas.*

108 MERCURE

*Que pourroit-elle vous apprendre ?
Vers nous elle porte ses pas.*

LA RENOMMÉE.

*Je cours sur la Terre & sur l'Onde
Pour parler des vertus du plus pris-
sant des Rois ,*

*Et ne puis dire assez de fois
Qu'on ne peut trop vanter sa sagesse
profonde.*

*Dans un employ si beau
Chaque jour il m'engage.
Il fait naître en tout temps quelque
sujet nouveau
Digne de sa grandeur , digne de son
courage.*

MERCURE.

*Vous qui faites par tout retentir
vos cent voix ,*

*Divine Renommée ,
Que vous devez estre charmée.
Quand vous parlez de ses exploits !*

GALANT. 109

LA RENOMMÉE.

*Depuis que les Dieux l'ont fait
naître.*

*Mon bonheur ne peut s'égalér ;
De luy j'ay toujours à parler ,
C'est luy seul qui me fait connoître.*

MERCURE.

*Il vous occupera toujours.
Son plus grand soin est de vous
plaire.*

LA RENOMMÉE.

*Mon bonheur tout entier dépend de
son secours.*

*Sans ce Heros. je n'aurois rien à
faire.*

**MERCURE & LA
RENOMMÉE.**

*Qu'il regne dans les cœurs,
Qu'il regne sur la Terre ;
Grand dans la Paix , grand dans
la Guerre ,*

110. MERCURE

Qu'il soit par tout comblé d'honneurs.

*Qu'il regne dans les cœurs,
Qu'il regne sur la Terre.*

Le 27. Novembre deux Navires de Guerre du Roy d'Angleterre entrerent dans le Port de Malthe, & donnerent avis qu'ils venoient de Tripoli de Barbarie; que le mauvais temps les avoit obligez de se separer de cinq autres Vaisseaux, tous sous le commandement du Duc de Grafton qui portoit Pavillon d'Amiral, & que leur rendez-vous estoit à Malthe.

M^r le Grand-Maître sur cet avis fit assembler le Conseil de l'Ordre, pour résoudre le salut qui se devoit faire au Pavillon de Sa Majesté Britannique, & voir quels honneurs seroient rendus à Milord Fits-James, Fils naturel du Roy, qui estoit Volontaire sur l'un de ces deux Vaisseaux. Le 29. au soir le Navire Amiral se presenta à la-bouche du Port, où ne pouvant entrer à cause du Vent Sud Oüest, il mouilla l'ancre à la Rade, & le 30. au matin il entra dans le Port.

112 MERCURE

au salut de quatre-vingt pièces de Canon, partie à balles, & d'une salve générale de toutes les Galeres ; à quoy l'Amiral répondit de toute son Artillerie, & de celle de tous ses Navires. Avant qu'ils eussent mouillé l'ancre, son Eminence envoya de sa part M^{le} le Commandeur Caraffa, son Neveu, complimenter M^{le} le Duc de Grafton, & ensuite il alla au Navire sur lequel estoit Milord Fils-James, luy faire de pareils complimens. Quatre Grands-Orcs de différentes Nations, firent

la meſme choſe immédiatement après, au nom de la Religion. Ces complimens étant finis, M. l'Amiral témoigna deſirer de voir la Ville; ſur quoy le Conſeil s'eſtant aſſemblé, après une meure conſideration, il fut trouvé à propos de le prier de differer juſqu'au 4. Decembre, à cauſe qu'il avoit paſſé à Alger, Tunis & Tripoli, d'où il n'y avoit que treize jours qu'il eſtoit parry, & que ce retardement mettroit la Religion à couvert envers la Sicile, & donneroit lieu de préparer

Février. 1688.

K

114 MERCURE

les choses pour son Entrée publique, & pour celle de Milord Fits James, & pour les loger au Palais de M' le Grand Maître. M' l'Amiral se rendit à ces raisons. & fit entendre qu'il n'estoit venu à Malthe que pour se prévaloir de la seureté du Port à l'égard du radoubement de ses Vaisseaux, sans vouloir incommoder ny son Eminence, ny la Religion, son dessein n'étant que de voir la Ville comme un Passager, *incognito*, ce qui estoit aussi le dessein de Milord Fits James. Le 4. Dé-

cembre, ce qu'ils demandoient leur fut accordé. M^{le} Duc de Grafton envoya d'abord Milord Barclay, accompagné de plusieurs Officiers, complimenter de sa part son Eminence; & Milord Fits-James envoya ensuite M^r le Colonel Peter, son Gouverneur, faire aussi des complimens de sa part. Le lendemain à dix heures du matin, Milord Fits James se mit en chaise, accompagné de son Gouverneur, & se fit porter au Palais de M^r le Grand-Maître, où pour éviter les

ceremonies, il entra de cette sorte jusqu'à la porte de la chambre de son Eminence. La portiere ayant esté tirée, il sortit de la chaise, & fut reconstré de M^r le Grand-Maistre, avec lequel il eut une heure de conversation. Il y fit paroistre un esprit extraordinaire, & des manieres qui surprirent dans un âge si peu avancé. Son Eminence & tous ceux qui virent ce jeune Prince en furent charmez. Il sortit de la Chambre de M^r le Grand Maistre de la mesme maniere qu'il estoit

entré, après avoir reçu une
 Croix octogone, ou de Che-
 valier, garnie de Diamans,
 que son Eminence luy don-
 na de la part de l'Ordre pour
 marque de son estime. A la
 sortie du Palais il se rendit
 aux Jesuites, où il entendit
 la Messe. Il alla ensuite voir
 la grande Eglise de S. Jean,
 & de là en la maison de M^r
 Bataille, Chevalier Magistrat,
 où il dîna. M^r Bataille, qui
 eut l'honneur de dîner avec
 luy, luy fit present de deux
 Esclaves Turcs qu'il accepta
 & qui suplierent ce Milord

118 MERCURE

de les faire baptiser. A deux heures après Midy il visita l'Hôpital, & quelques Convents de Religieuses, & vit toute la Ville & les fortifications de dehors. Ce Prince, accompagné de ses Officiers, monta à cheval le 6. & alla à six milles de la Ville visiter la Grotte de Saint Paul. Le 7. ayant mis la Croix dont Son Eminence l'avoit regalé, il se rendit sur les onze heures du matin à l'Eglise de S. Jean, pour y entendre la Messe. Il s'y trouva un concours extraordinaire de Chevaliers

GALANT. 119

& de Peuple. Après la Messe il voulut voir les Reliques, & baïsa à genoux la main droite de Saint Jean Baptiste. Au sortir de cette Eglise il alla au College des Jesuites, où il disna, & fit encore dîner M^r Baraille avec luy. M^r Vedoni, Inquisiteur, & le salua le traitant d'Altesse. Il envoya après le dîné M^r le Colonel Peter, son Gouverneur, qui est un homme d'un fort grand merite, complimenter M^r le Grand Maistre, & prendre congé de luy. Son Eminence luy envoya ensuite

120 MERCURE

M^r le Commandeur de Hostot, son Maistre d'Hostel, fuy faire les Compimens, & luy souhaiter un heureux voyage. M^r Bataille a presque toujours accompagné Millord Fitz-James, & M^r le Duc de Grafon n'a point visité M^r le Grand Maistre. Il s'est contenté de voir la Ville & les Fortifications, & ce qu'il y avoit de plus curieux. Ce mesme jour les Navires mouillerent l'ancre à la Rade, & y passerent la nuit. Le 8. ils mirent à la Voile pour Messine & Ligourne, fort satisfaits

faits des honnestetez qu'on leur avoit faites, & des Rafraichissemens, qui leur avoient esté envoyez de la part de M^r le Grand Maître.

Voicy de fort jolis Vers sur une maladie dont on meurt tres rarement, & dont on dit toujours que l'on est prest d'expirer, quoy qu'on n'en croye rien. Il y a aparence que lors qu'ils ont esté faits, le Medecin Anglois vivoit encore; ou que s'agissant de Quinquina, on s'en servy de son nom pour rendre la galanterie plus agreable. Ces Vers

2. *Fevrier 1688.*

L

122 MERCURE

font fort estimez. & comme
 je croy qu'ils seroient nouveaux
 pour vous, je ne veux pas vous
 priver du plaisir que vous recy-
 cevrez en les lisant.



LE QUINQUINA

D'AMOUR.

S Entant augmenter tous les
 jours

Mon amoureuse inquietude,

Et ce mal me paraissant rude,

Au Medecin Anglois je demanday
 secours;

Et comme, suppose qu'un Amant
 accomplisse

Ce qu'il m'a dit sans fiction,
 Il faut sûrement qu'il guérisse
 De la plus chaude passion,
 Au Public amoureux je crois rendre
 service
 De débiter icy sa consultation.



Medecin, dont on vante à bon droit
 le remede,
 Ne me déguise rien, parle sincère-
 ment.
 Tu sçais bien ce que c'est, luy dis-je,
 qu'un Amant;
 A la fièvre d'amour peux-tu donner
 quelque aide?
 J'en suis atteint fort chaudement,
 Et quand sa vive ardeur une fois
 me possède
 Je crois descendre au monument.
 Mais comme j'ay l'ame inconstante,
 Encor que j'aime avec excès,

124 MERCURE

Souvent au plus fort de l'accès,
Une amour chassant l'autre, une nouvelle Amante

Guerit le mal qui me tourmente.
Cela peut s'appeller, si je le comprends bien,

Fièvre d'amour intermitente.

Je sçay que ton Art ne peut rien
Lors qu'elle devient continuë.

Elle nous fait languir, quelquefois
elle tuë ;

Mais tu connois mon mal, parle-moy
sans façon.

Pour fixer cette humeur qui quelquefois domine, [chagrine

Et laisse dans mon cœur l'impression
De son pernicieux poison,

Le Quinquina seroit-il bon ?

?

Te guerir, me dit-il, ce n'est pas
une affaire.

GALANT. 125

Tu n'as, sans autre infusion.

Qu'à suivre le panchant de l'inclination

Qui t'invite d'aller de Bergere en Bergere.

Lors qu'après de quelqu'une un peu fiere & severe

Ton cœur se trouble, & commence à languir,

Prens une potion de ton humeur legere,

C'en est assez pour te guerir.

Je scay bien que ton ame est tendre,

Que peut-estre à quel-qu'autre elle s'engagera,

Mais prens la potion tant qu'elle durera,

J'espere qu'à force d'en prendre

Ta guerison s'achevera.

¶

Voilà tout ce que ma science

L. iiij

126 MERCURE

*Peut, pour te soulager, me fournir
en ce jour;*

*Mais souviens-toy que l'inconstance
Est le Quinquina de l'Amour.*

?

*A quiconque aura besoin d'aide
Pour détourner l'ardeur d'un mal
pareil au mien,*

*Je donne donc avis que j'use du re-
mède,*

Et que je m'en trouve fort bien.

• Ceux qui possèdent la Char-
ge de Chancelier de Monsieur
ayant le privilege d'entrer en
Carrosse dans la seconde
Court du Palais Royal, Son
Altesse Royale donna les
Sceaux à M^r de Bechamel

Dans le temps que cette Charge demeura vacante, & afin qu'ayant juy de di honneur d'entrer en Carrosse jusqu'au pied de l'Escalier de toutes les Maisons de ce Prince, il pust en juyir à l'avenir, comme ayant esté son Chancelier, lors qu'il n'auroit plus les Sceaux. Il ne fait presentement que les fonctions de la Charge de Surintendant qu'il possede, & M^r Terra a pris possession de celle de Chancelier. Il est Fils de feu M^r Terra, Trésorier de défunt Monsieur le Duc d'Or-

leans , Oncle du Roy. Il fit éclater une grande pieté après la mort de ce Prince , & employa beaucoup de bien pour la soutenir.

Je vous envoie une galanterie Enigmatique contenue dans un Billet que l'on m'a écrit , & dans une Lettre adressée à celui dont j'ay reçu le Billet. Vous ne mettez pourtant pas vostre esprit à la torture pour deviner de quoy il s'agit , & à peine aurez-vous leu quelques lignes de la Lettre que vous connoistrez où va la plaisanterie. Voicy le Billet.

Je me suis si bien trouvé, Monsieur, d'une Femme qu'un de mes Amis m'a donnée pour Estrennes, que je ferois conscience de laisser plus long-temps ses bonnes qualitez cachées. Elles sont toutes représentées au naturel dans le portrait qu'il en a fait, & je n'y puis rien ajouter, sinon qu'elle n'est point grimaciere. Je l'ay éprouvé dans une tres-grande maladie, qui m'a empesché de vous faire plûtoſt part de ce que je vous envoie, & pendant laquelle je ne luy ay point veu répandre de ces larmes fainies que les Femmes versent si aisé-

Et la chose est assez nouvelle, de
 se trouver marié sans le sçavoir.
 Je suis seur cependant, que tu
 en seras bien-aise, & que tu me
 sçauras gré d'avoir pris pour toy
 ce penible soin. Par là je t'ay
 épargné l'embaras de choisir, &
 de trouver des défaites pour refu-
 ser honnestement les Bellés dont
 tu n'aurois pas fait choix. Voicy
 quel est le mien, voicy quelle est
 la Femme que je t'ay donnée.
 Elle se nomme Tacita Poupeias,
 elle est de Flandres, & originaire
 d'Italie. Elle descend en droite
 ligne du Grand Pompée, comme
 le marque son nom, où le temps

132 MERCURE

a pourtant fait quelque petit changement. Elle est jeune, jolie, grande, & bien faite. Elle n'est ny coquette, ny medisante, ny grande parleuse. Elle a une douceur charmante, son humeur est toujours égale, sa vertu est à toute épreuve. Pour sa dot, j'ai vouë franchement qu'elle n'est pas considerable, & qu'elle ne vaut pas la peine d'en parler. Mais, me diras-tu, tant d'agrément, tant de sagesse qu'il vous plaira, il faut du bien quand on se marie. Hé doucement, mon cher, ne nous laissons point ébloüir par des dehors éclatans; examinons

GALANT. 133

Jainement les choses , ne prenons pas le party le plus apparent , prenons le plus seur. Une Femme qui t'apporterait, si tu veux, cent mille livres en mariage avec esperance de beaucoup plus, t'engageroit à de tres-grosses dépenses ; il t'en couteroit au moins quinze ou vingt mille francs pour les frais de Noces. Tu serois obligé de luy entretenir un bon équipage , une bonne table , de fournir abondamment à sa dépense & à son jeu, à peine mille pistoles suffiroient-elles chaque année pour tout cela. Que deviendroient donc les grands a-

134 MERCURE

vantages que tu aurois cru trouver ? Avec Tacita les choses ne tourneront pas ainsi. Sa sagesse est son plus grand bien, mais ce bien est inestimable ; avec elle point de dépense en se mariant ; elle est peu ajustée , mais le peu qu'elle a luy suffit. Les habits qu'elle porte , luy servent depuis qu'elle a commencé à paroistre dans le monde. Cependant ils sont encore tout neufs ; ils pourront luy servir long-temps , elle ne se soucie point d'en changer. Elle ne joue point , la sobriété est une de ses vertus favorites. Elle ne visitera personne , si tu veux , &c

GALANT. 13

quand tu voudras qu'elle sorte,
il t'uy suffira d'un Laquais pour
l'accompagner. Ne fonce ce pas
là de vrayes ventes ? N'est-ce
pas un revenu plus certain que
celuy d'une Femme riche, &
qui donnoit dans le fracas ?
J'oubliois à te dire, qu'en pre-
nant l'épouse que je t'ay choisie,
tu pourras te dispenser de payer
le droit de chevet, sans que tes
Confreres s'en puissent plaindre.
Que le nom de Pompée ne t'alar-
me point, ta Moitié ne t'étourdira
jamais des grands noms de ses
ayeux. Ne crains point que l'en-
vie de passer pour bel esprit t'uy

126 MERCURE

prenez; elle ne fait point de Vers; elle n'écrit point de Billets galans; elle n'en reçoit point; jamais elle n'a lû ny de Romans, ny d'Histoire; elle n'a point de commerce avec les gens de Lettres; elle ne parle ny atomes ny petits corps; en un mot, ce n'est point une Femme sçavante. Elle ne passera pourtant point pour beste, puis qu'elle ne parle jamais mal à propos. Pour ce qui est de la beauté, tu pourrois en trouver autant ailleurs; mais quelque précaution qu'on pût prendre, cette beauté s'effaceroit avec le temps, & il ne mandra

qu'à roy que ta chere Poupeia ne
 soit dans soixante ans aussi belle
 qu'aujourd'huy. Mais c'est trop
 te parler d'elle, son air & ses
 manieres te convaincront mieux
 que mes paroles. Elle va te trou-
 ver sans façon, persuadée que la
 réserve des Femmes ne passe avec
 justice que pour grimace, & que
 l'on sçait bien que quand une
 Belle fuit un jeune Epoux, c'est
 parce qu'elle est seure qu'il la
 suivra de près; & puis, qui
 oseroit blâmer la démarche de
 nostre Heroïne? Le nom de Pou-
 peia n'est-il pas un bouclier suf-
 fisant contre tous les traits de la

Fevrier 1688.

M

médifance? Ouy, l'on vous verra
 vivre ensemble comme *Mary*
 & Femme sans en estre scanda-
 lisé, quoy que le Notaire ny le
 Curé ne se soient point mêlez de
 vos affaires. Fôüis donc de ton
 bonheur, mon cher, ne crains
 point de le voir troubler par cer-
 tains accidens fâcheux qui arri-
 vent à mille gens, souffre que
 les Galans voyent ton épouse en
 toute liberté; ton honneur n'y
 peut courre de hazard; quelques
 douceurs qu'ils luy disent; elle
 sera sourde, elle n'y répondra
 jamais; quelques soins qu'ils luy
 rendent; quelques empressemens

qu'ils luy marquent, elle y sera
 toujours insensible. Au reste, mon
 cher Amy, tu n'es pas inconnu
 à Poupeia. Tu as paru plusieurs
 fois devant elle au Palais, pour
 acheter à la Boutique d'un cer-
 tain Marchand. Ta Charge, le
 bruit de ses richesses ne l'ont point
 tentée. Une personne aussi ver-
 tueuse, qu'elle, considère plus
 dans un homme son mérite & sa
 vertu, que son bien, & tu as
 tout ce qu'il luy faut pour la
 rendre parfaitement heureuse.
 Adieu, je m'assure que tu me
 remercieras des Estrennes que
 je te donne, que tu me diras

M ij

140 MERCURE

*qu'une Femme sage. Et discret
est un rare present, Et que tu
convieudras enfin qu'on doit
moins s'attacher au bien qu'à ces
deux excellentes qualitez.*

Je n'ay pas voulu vous dire
d'abord qu'il ne s'agissoit que
d'une Poupée qu'un Amy
envoyoit à son Amy. Peut-
estre avant que de lire, auriez-
vous regardé cette galanterie
comme une chose tout-à-fait
fade, au lieu que la curiosité
ayant dû vous faire entrer
insensiblement dans ce qu'elle
a d'agreable, il ne se peut
que vous n'y ayez remarqué

beaucoup d'esprit. Les qualitez qui seroient à souhaiter dans une Femme ; & celles qu'on y doit craindre, se trouvent assez heureusement assemblées dans cette Lettre, & la peinture que l'on y en fait à son agrément.

M l'Abbé de Saint Vallier, cy devant Aumônier du Roy, & qui a toujours vescu au milieu de la Cour, comme il auroit fait dans un Seminaire, fut sacré sur la fin du dernier mois Evêque de Quebec, en la nouvelle France. Cette Ceremonie qui se fit dans l'E-

glise de Saint Sulpice, & la
 pieté de ce Prelat y attirerent
 quantité d'Evesques, & de
 personnes de qualité, & l'af-
 fluence du peuple y fut gran-
 de. Ce nouvel Evesque à pre-
 feré le plaisir qu'il aura de gas-
 gner des Ames à Dieu dans
 un Pays si éloigné, à l'utile
 gloire qu'il auroit eue de pos-
 séder icy un Evesché, qu'il
 auroit pû gouverner dans sa
 patrie, sans essuyer la fatigue
 d'un long & pénible Voyage
 ny tous les soins qu'il sera
 obligé de prendre à Quebec
 pour éclairer des aveugles.

& fortifier dans la véritable Foy ceux qui l'auront déjà embrassée. Un si grand détachement du monde dans une personne de qualité, & qui pourroit vivre avec plus de magnificence & de repos, produit des effets tres-avantageux à la Religion, & quand on fait ce qu'on presche, on est toujours seur de persuader.

Il est certain que rien n'excite plus à bien faire que les exemples. M^r le Marquis de Saint Megrin en vient de donner un beau à suivre. Ce

144 MERCURE

Marquis ayant obtenu du Roy la permission de faire faire à ses despens une Mission dans la Ville de Thonnois qui luy est substituée, pour la santé & prosperité de Sa Majesté, & pour l'affermissement des Habitans de ce lieu là dans la véritable Religion, elle commença le 11 du mois passé par une Procession solennelle, à laquelle se trouverent douze Religieux du Tiers Ordre, choisis pour faire cette Mission. Le fruit en a esté grand, & on en doit avoir d'autant plus de joye qu'il

GALANTIN

qu'il s'est fait dans une Ville dont les Habitans, par le zele qu'ils avoient pour la Religion Pretendue Reformée, ont soutenu plusieurs Sieges, & entre autres un inmemorable sous le Regne du feu Roy. M^r le Marquis de Saint Megrin s'est trouvé à toutes ces actions de pieté. Tout le monde sçait qu'il a beaucoup de naissance. Je vous parlois icy de sa Maison si c'étoit le lieu, mais vous voulez bien que selon ce que je me suis prescrit dans mes Lettres, je ne vous entretien-

Fevrier 1688.

N

146 MERCURE

ne des Familles que lors qu'il s'agit de morts ou de mariages.

Ayant fait graver depuis plusieurs années les Jettons qui se frappent tous les ans, j'ay cru devoir prendre encore le mesme soin celle-cy, & je vous les envoie à mon ordinaire. La Planche que je joins à cette Lettre vous les fera voir. Comme on connoist presque tous ces Jettons par les explications qui sont au bas, il n'est pas besoin que je vous donne beaucoup d'éclaircissement là-dessus. Je vous diray seu-

lement que le premier est pour la Maison de Madame la Dauphine, & le dernier pour la Troupe Italienne.

Il me souvient qu'au commencement de l'année 1686. je vous parlay d'une petite Chienne fort spirituelle, appelée Petonne, qui vous fit entendre de fort jolies choses. Elle a toujours le talent de s'expliquer d'une maniere agreable, & ce que vous allez lire ne vous en laissera pas douter.

148 MERCURE

525222555 52255222

PETONNE A SA MAISTRESSE.

ETRENNES.

Bon-jour Maistresse, & bonne
année,
Voicy deux ans passez, si je m'en
souviens bien,
Depuis l'heureuse mariée,
Que j'eus dans vostre lit un petit
entretien. (peines,
Bichon faisoit alors le sujet de mes
Vous le demandant pour Etrennes,
J'eus la bonheur de l'obtenir ;
Mais vous devez vous souvenir,
Qu'en mesme temps vous me per-
mîtes
De laisser là Bichon pour vous en-
tretienir.

De ce nombre infiny d'amaureuses
visites

Qu'après m'y vous dites venir.

Quand tout fut party, vous me
dites,

Que d'importuns, Personne & il les
faut tous bannir

Je te promets qu'à l'avenir,

Je réserveray mes tendresses

A l'Amant favory pour qui tu t'in-
teresses. (change rien ;

Ce sont vos propres mots, & ja n'y

pendant, ma belle Maïstresse,

Quel fruit a-t-il tiré depuis vostre
entretien

De vostre silencieuse promesse ?

Vous voit-on un Amant de moins ?

Au contraire le nombre augmente ;

De bon compte j'en connois trente,

Qui tous les jours appliquent tou-
leurs soins

150. MERCURE

A rendre vostre cœur sensible,
Je scay bien qu'il n'est pas possible
D'échapper aux coups de vos yeux,
Je suis témoin qu'en mille lieux,
Vous contraignez, chose terrible
Quand on jette sur vous un regard
curieux,
De perdre le nom d'invincible.
Mais de grace, à quoy bon inspirer
tant d'amour,
Si vous ne voulez pas en prendre à
vostre tour ?
N'est-ce que pour faire parade
D'un grand nombre de cœurs qui sou-
pirent pour vous ?
Ma belle Maïstresse, entre nous,
Ce seroit une Gasconnade,
Estre aimé sans qu'on aime est un
plaisir bien fade.
Demandez à Bichon s'il me demen-
tira,

GALANT. 151

Je fais sçavoir qu'il vous dira,
Qu'entore qu'il connust ma passion
extrême,

Tant qu'à mes feux indifférent,
Il crut que vivre libre estoit le bien
suprême,

Il ne goûtoit qu'un plaisir apparent,
Et qu'il n'en eût jamais de plus
doux, de plus grand,

Que depuis l'heureux temps qu'il
m'aime.

Aimez, belle Maistresse, aimez,
Aujourd'huy vos Amans vont passer
en revue.

Retenez de cette cohue (l'estimez.

L'Amant mon Favory, déjà vous

Il n'est pas un Amant vulgaire,

Il est discret, tendre, & sincère;

Malgré tous les soins d'un jaloux,

Il fait l'art de passer les moments

les plus doux.

N iij

152. MERCURE

*Il a de grands talens pour plaire.
Il vaut. . . . ne disons pas icy tout
ce qu'il vaut,*

*Vous en pourrez faire l'expe-
rience.*

*Pour les plaisirs sans consequence
Ne cherchez point ailleurs, c'est
l'homme qu'il vous fait.*

On dit ordinairement que
les Femmes meurent de joye,
& que souvent elles se nour-
rissent de chagrin. Si vous
doutez de la verité de ce
Proverbe, ce qui est arrivé
depuis peu de temps dans
une des plus grandes Villes
du Royaume, vous en con-
vaincra. Une Dame ayant ré-
solu sur la fin de l'Esté der-

GALANT. 153

nier, d'aller prendre l'air à la campagne, où elle avoit une fort belle maison. pria une de ses Amies d'y venir passer l'Automne avec elle. Cette Amie n'eut pas de peine à y consentir. La douceur de la saison l'engageoit à faire ce voyage & elle partit accompagnée d'une Fille unique qu'elle avoit. C'estoit une jeune personne d'une taille grande, mais libre & dégagée. Son visage estoit fort bien proportionné. Elle avoit un teint uny, des yeux doux & bien coupez, une bouche petite &

154 MERCURE

vermeille, & toutes ses manieres faisoient paroistre une si grande sagesse, qu'il eust esté difficile de n'en estre pas touché. Son esprit répondoit assez à sa beauté. Il est vray que comme elle vivoit extrêmement retirée & que sa Mere l'avoit toujourns éloignée avec grand soin de toutes les Compagnies, elle n'avoit point dans ses actions & dans ses paroles, cet air aisé & cet enjouement qui ne s'acquiert que par le commerce du beau monde; mais si elle ne s'expliquoit pas

avec toute la justesse qu'on auroit pu souhaiter, on attribuoit ce défaut au peu d'habitude qu'elle avoit de se tirer d'une conversation, ou sérieuse, ou galante. Cependant il suffisoit qu'elle fust aimable pour plaire en tout ce qu'elle disoit. On ne doit pas en estre surpris. Quand une jolie personne a de l'agrément pour satisfaire la veüe, ses moindres paroles passent pour esprit. Après que ces deux Amis eurent esté quelque temps dans cette belle Maison, le Fils de la Dame à qui

166 MERCURE

elle appartenoit, y arriva. Il estoit fort riche, & sa Mere qui n'avoit que luy pour tous Enfans, avoit tâché plusieurs fois de le marier, mais le plaisir qu'il trouvoit à vivre libre luy ayant fait refuser tous les partis qui s'estoient offerts, elle n'avoit pâ y réussir, & c'estoit pour elle un tres-grand chagrin de le voir toujours dans le dessein de ne s'engager jamais. Il estoit assez bien fait, & quoy qu'il eust toujors paru fort indifferant, il ne laissoit pas d'avoir de fort grandes complais-

fances pour les Belles. Ainſi
il n'eut pas plûtôſt veu l'ai-
mable Perſonne qu'il rencon-
tra chez ſa Mere, qu'il fut
ravy d'avoir trouvé une oc-
caſion qui luy donnois le
moyen de la voir ſouvent. Il
avoit marqué d'abord qu'il
ne venoit que pour quatre
jours, & quand il l'eut entre-
tenu pluſieurs fois, il ne luy
fut plus poſſible de ſonger à
la quitter. Il fut ſurpris de ce
changement, & quelque ef-
fort qu'il fiſt pour ſe vaincre,
comme il luy trouvoit tous
les jours de nouveaux char-

158 MERCURE

mes, cette liberté qu'il avoit
toujours chérie uniquement,
commença à s'ébranler. Vous
pouvez juger de là qu'il ne
manqua pas de faire sa cour à
cette charmante Fille. Il luy
rendoit des soins obligeans,
qui furent bientôt suivis de
quelques sentimens tendres
qu'il luy expliqua. On l'eust
écouté plus favorablement
qu'on ne fit, si on l'eust eu
d'humeur à s'engager tout de
bon; mais comme on sçavoit
qu'il s'estoit fait une habitude
de debiter des douceurs à tou-
tes les Belles qu'il voyoit, on

imputa à son humeur galante & honneste les protestations de tendresse que la passion luy faisoit faire. Sa Mere elle-mesme qui le connoissoit quelque forte envie qu'elle eust que la Fille de son Amie s'en fist veritablement aimer, luy conseilloit de ne pas faire de fond sur toutes les choses qu'il pourroit luy dire. La Belle la crut, & le peu qu'elle témoigna donner de créance aux discours du Cavalier, sembla irriter la passion. Elle s'augmenta toujours; & en l'assurant qu'il

sentoit pour elle, ce qu'il n'au-
 voit jamais senty pour pers-
 sonne ; il parloit ; de bonne
 foy, mais il ne falloit pas le
 mener plus loin. Dès qu'on
 luy faisoit entendre que le
 mariage estoit un moyen sûr
 pour gagner le cœur qu'il at-
 taquoit, il ne sçavoit que ré-
 pondre, & l'engagement luy
 faisoit peur. Il eust voulu estre
 libre pour aimer toujourns ; &
 la pensée d'un Contrat estoit
 pour luy quelque chose de
 terrible. Cependant comme
 on luy voyoit des emprein-
 mens qui passoient la com-
 plaisance ordinaire qu'il avoit

que, jusque-là, pour le beau
 sexe, la Belle, par le conseil
 de sa Mere, prit quelque soin
 de le ménager, & l'ennie qu'
 elle eut de luy plaire assez
 pour, malgré luy l'engager
 à prendre pour elle ce qu'il
 commençoit à luy inspirer,
 la fit agir avec tant d'adresse,
 qu'en traitant de jeu d'esprit,
 & d'amusement d'homme
 galant, ce qu'il vouloit luy
 persuader de son amour, elle
 l'obligeoit à luy en donner
 de plus fortes assurances.

On passa à la campagne tout
 le reste de l'Automne, tan-

Fevrier 1688. O

tost à se promener, tantost
 à quelque partie de Chasse, &
 tantost à recevoir ou à faire
 des visites. Le Cavalier ac-
 compagnoit la Belle par tout,
 & tout le monde souhaitant
 qu'il s'attachast, il ne cher-
 choit point à l'entretenir, qu'il
 n'en trouvast aussitost l'occa-
 sion favorable. La saison étant
 enfin devenuë fâcheuse, on
 retourna à la Ville, & le Ca-
 valier sentit dans le change-
 ment de sa fortune, qu'il man-
 quoit beaucoup à son bon-
 heur. Il s'estoit accoutumé à
 voir la Belle à toute heure, &

cette habitude n'estoit pas
 aisée à perdre. Il luy rendit
 deux ou trois visites qui fu-
 rent reçues agreablement,
 mais quand il voulut les ren-
 dre assidues, on luy fit con-
 noître que la liberté de la
 campagne autorisoit bien des
 choses, & que dans la Ville,
 le compte que l'on devoit au
 Public de ses actions, obli-
 geoit à des reserves qui es-
 soient indispensables. Il en-
 tendit ce que cela vouloit di-
 re, & en répondant qu'il y
 avoit un moyen de faire taire
 le monde, il fit comprendre

164 MERCURE

qu'il n'estoit pas entierement
 éloigné de penser au mariage.
 Il fut pourtant quelque peine
 à s'y résoudre. Il devint res-
 veur & inquiet, & sa Mere qui
 en devina la cause, luy ayant
 demandé un jour en riant, s'il
 n'avoit point pris plus d'a-
 mour qu'il ne croyoit, il luy
 avoua que depuis qu'il avoit
 veu la Elle de son Amie, il
 avoit senty ce qui luy estoit
 inconnu auparavant, & que
 sa vertu, sa modestie, sa sa-
 gesse, & un certain tour d'es-
 prit, qui dans la simplicité
 avoit quelque chose de vif

GADANT. 175

& de délicat, estoient des charmes auxquels il avoit de la peine à résister. Sa Mere luy exagera le prix dont ces qualitez estoient quand on avoit à faire choix d'une Femme, & après luy avoir dit qu'ayant beaucoup de bien, il devoit songer uniquement à ce qui pouvoit le rendre heureux, elle crut devoir l'abandonner à luy-mesme, & à ses reflexions. Peu de jours après elle eut un accès de fièvre qui l'obligea de se mettre au lit. Son mal parut dangereux, & son Amie qui

166 MERCURE

crut qu'il y alloit de ses inter-
ests de se montrer empresse
ne la quitta presque point. Elle
venoit fort souvent accom-
pagnée de la Fille, qui don-
noit ses soins de si bonne gra-
ce pour soulager la Malade,
on tout ce qu'elle pouvoit,
qu'elle s'en fit aimer rendre-
ment. Ce fut pour le Cavalier
un nouveau sujet de redoubler
son amour. Il avoit beaucoup
d'attachement pour sa Mere,
& ce qu'on faisoit pour elle
sembloit estre fait pour luy.
Sa fièvre estant fort diminuée,
il luy en marqua sa joye, & ce

témoignage de tendresse luy donna occasion de luy dire, que s'il vouloit la revoir dans une santé parfaite, il en feroit les moyens; qu'il ne pouvoit ignorer qu'elle n'avoit jamais rien souhaité avec tant d'ardeur que de le voir marié, & qu'ayant pris de l'attachement pour une personne toute aimable, il luy feroit un plaisir sensible de l'épouser. Le Cavalier ne put tenir davantage contre l'amour qui luy parloit pour la Belle, & satisfaisoit sa Mere, & en mesme temps sa passion.

168 MERCURE

Il luy promit ce qu'elle vou-
 lut, & cette promesse la
 mit bientost en estat de se
 guerir. A peine la fièvre l'eus-
 elle quittée, qu'elle fit dresser
 le Contrat de mariage. Il fut
 signé avec grande joye des
 deux Amans; on acheta des
 habits de Noces, & quand
 tout fut prest, la Merc prit
 jour dès le lendemain pour la
 cérémonie de l'Eglise. On
 vouloit attendre qu'elle eust
 recouvré assez de forces pour
 s'y trouver, mais elle aimoit
 mieux se priver de ce plaisir
 que de différer ce qu'elle avoit
 long-temps

long-temps regardé comme un bonheur, dont l'indifférence de son Fils l'empêcheroit de jouir. Le mariage se fit avec l'applaudissement de tous les Parens, mais on ne s'attendoit pas à un accident aussi chagrinant qu'extraordinaire dont il fut suivy. La Dame qui vit enfin arriver ce qu'elle avoit souhaité avec tant de passion, s'abandonna tellement aux vifs transports de sa joye, que lors que les Mariez la vinrent saluer à leur retour, elle ne put leur répondre que par un soupir.

Fevrier 1688.

P

170 MERCURE

L'extrême tendresse qu'elle sentoit pour l'un & pour l'autre, luy causa dans ce moment une violente émotion, qui luy coupant la parole, la fit expirer entre leurs bras. Ainsi l'appareil des Noces fut changé en celui des Funerailles, & à peine commençoit-on à se réjouir du bonheur de ces Amans, qu'on se vit réduit à verser des larmes.

Voicy une Lettre écrite de Ratisbonne, à la personne dont je la tiens, j'ay cru vous la devoir envoyer en original, pour ne pas laisser écha-

per l'occasion de donner des loüanges à M^r le Comte de Crecy, dont la modestie a souvent caché mille choses par lesquelles il en meritoit, & pour vous faire voit en mesme temps que je ne suis pas le seul qui le crois digne de ces loüanges, puis que la Lettre que je vous enuoye, vient d'une autre Plume que de la mienne.

De Ratisbonne ce dernier Decembre 1687.

Vous me demandez, Monsieur, la Relation d'une Feste qui se fit icy le mois passé.

P ij

172 MERCURE

Je ne puis rien refuser à votre amitié, quoy que j'apprehende en vous obeissant de choquer la modestie de celuy qui l'a faite, & qui dans le temps même qu'il avoit terminé heureusement l'affaire la plus glorieuse & la plus agreable au Roy, ie veux dire la Treve, qu'il conclut pour Sa Maiesté, tant avec l'Empire qu'avec l'Espagne, dans l'espace de dix iours, ne permit iamais à ses Amis de prendre le moindre soin de la gloire qui luy en estoit due. La Feste dont vous voulez que ie vous apprenne le détail, se fit le 24. de Novembre der-

*nier, à l'occasion du Baptesme du
 Fils unique de Messire Louïs
 Verjus, Chevalier, Comte de
 Crecy, & Plenipotentiaire du
 Roy à la Diète Generale de
 l'Empire, & de Dame Marie-
 Marguerite de Ratabon son E-
 pouse, Fille de M^r de Ratabon,
 Surintendant des Bastimens a-
 vant M^r Colbert. Il est inutile
 de vous rien dire ny de la nais-
 sance, ny du merite de ce Mi-
 nistre si fameux dans les nego-
 ciations. Les Annales de France
 sont remplies des noms de ses
 Ancestres, celebres par leur ca-
 pacité & par leur zele pour les*

174 MERCURE

interests de leur Prince, & de
 leur Patrie, & le sien se trouve
 au bas d'un grand nombre de
 Traitez importants qu'il a signez
 pour la gloire & pour le service
 du Roy son Maistre. Son Fils
 est un enfant de l'âge de quatre
 ans & quelques mois, mais dont le
 jugement est déjà si bien formé &
 la memoire si heureuse, qu'il fait
 l'admiration de tout ce qu'il y a
 de Ministres plus consommés à
 la Diète. Le Roy fut le Parrain
 de cet aimable Enfant, & Ma-
 dame la Dauphine en fut la
 Marraine. Sa Majesté toujours
 pleine de bonté pour ses Su-

rets, ayant agréé la tres-humble priere que luy en fit ce Ministre au dernier Voyage qu'Elle luy avoit donné permission de faire en France, après huit années de séiour continuel à Ratisbonne, donna ordre à Messire Claude Hugues de Lusignem de Lexay, Chevalier, Comte de Lusignem, son Envoyé Extraordinaire près de l'Empereur, de faire en son nom cette Ceremonie lors qu'il passeroit icy pour se rendre à la Cour de Vienne; Et Madame la Dauphine donna la mesme commission pour Elle à l'Ambassadrice de Baviere, Femme de l'Ambas-

sadeur de M^r l'Electeur de Ba-
viere son Frere, à la Diète.

Le temps ayant esté concerté
par toutes ces personnes illustres
pour accomplir les ordres de Sa
Maiesté, M^r le Comte de Crecy
fit richement parer un Apparte-
ment, & l'on y dressa un Autel
qui fut richement orné, afin que
toutes choses y répondissent à la
sainteté du Sacrement, & à la
grandeur du nom qu'on devoit
donner à son Fils. Personne ne
sçait mieux ordonner ces sortes de
choses, & en faire en mesme temps
moins d'éclat. La Ceremonie se
fit par M. le Comte de Vuartema-

berg, Doyen des Chanoines de la Cathedrale de Ratisbonne, & qui y fait maintenant la fonction de Suffragant, homme distingué par sa naissance, estant issu de la Serenissime Maison de Baviere, & venerable par la sainteté de ses mœurs. Il estoit vestu pontificalement, la Mitre sur la teste & la Crosse en main, & le nombre des Prestres qui l'assistoient aussi bien que ses Ornaments, estoient conformes à la magnificence du lieu, & à la dignité de sa fonction. Il la fit en presence des Ambassadeurs des Electeurs de Mayence, de Tré-

178 MERCURE

ves ; de Cologne ; de Baviere ;
& de l'Envoyé du Roy d'An-
gleterre ; des Dames Ambassa-
drices ; de quelques Dames Cha-
noinesses du College de Nider-
Munster , & de plusieurs autres
Dames de qualité , dont le nom-
bre auroit esté encore plus grand ,
si M. le Comte de Crecy n'a voit
jugé à propos de le borner aux
seuls Catholiques. Le nouveau
Filleul du Roy , qui estoit le
principal objet de cette Ceremo-
nie , en fut aussi le principal or-
nement. Il estoit habillé d'une
Simarre de Moire d'argents en-
richie , ou pour mieux dire , cou-

verte de Diamans. La nouveauté de cette sainte action qui auroit intimidé tout autre Enfant de son âge, ne fit qu'animer davantage son cœur, & son envie, de porter bien-tost un nom qui le fist ressouvenir tous les momens de sa vie, de son devoir & de sa reconnoissance envers le grand Roy, qui vouloit bien le luy donner. Il dit là-dessus mille gentilleses à la Compagnie qui l'environnoit, & qui ne put se laisser d'admirer le brillant de son esprit, & ses nobles qualitez. La Ceremonie estant finie, la Compagnie fut invitée à une

180 MERCURE

Collation. C'estoit un Ambigu qui avoit esté préparé dans une autre Salle éclairée à la Française. Il y avoit une Table de trente couverts. Les faisans, les gelinotes, les perdrix, gibiers plus rares en ces quartiers qu'en nul autre lieu du monde, s'y rencontroient par tout. L'abondance y estoit mêlée avec la délicatesse. Les vins les plus délicieux, & les liqueurs s'y répandoient de tous costez. Une ou deux Festes de cette force épui-feroient les Costes d'où vient le vin de S. Laurent, qui l'emporta pour cette fois sur les vins du

Rhin, dont on fait d'ailleurs tant de cas à la Diète. M^r le Comte de Crecy eut soin d'égayer M^{rs} les Ambassadeurs, & Madame la Comtesse entretint les Ambassadrices & les Dames ; car dans ces sortes de repas les Dames, quoy qu'assises à la mesme Table, ne s'y mêlent pas ordinairement parmy les hommes. Par ce moyen les uns sont moins contraints à goûter le vin ; & les Dames de leur costé profitent mieux de la conversation. Elles pouvoient en cette rencontre prester l'oreille à la simphonie d'une bande de Violons François, qui sont

182 **MERCURE**

icy assez rares. Le repas fut suivi
d'un Ballet dansé par la Famille
d'une personne, qui outre son zele
pour tout ce qui peut avoir quel-
que rapport à la gloire ou au ser-
vice du Roy, fait depuis long-
temps une profession particuliere
d'estre attachée d'inclination &
d'obligation à celle de M. le
Comte de Crecy. Ce Ballet estoit
composé de Bergers & de Berge-
res, dont les ieux & les danses,
qui representoient les plaisirs de
l'estat d'innocence, estoient en
mesme temps des marques de la
profonde paix que **LOUIS**
LE GRAND a donnée à

L'Europe; & par laquelle il la comble de plaisirs & de richesses. Après ce Ballet, dont la Compagnie qui ne s'y attendoit pas, se vit agreablement surprise, le Bal commença dans les formes, & dura iusques au iour. Le filleul du Roy fit tous les honneurs, & en eut presque toute la fatigue. Il montra qu'il estoit aussi galant qu'il est scavant; & qu'un iour il seroit aussi agreable aux Dames, qu'utile au service du Roy son Maistre. Toute cette Feste finit par les liberalitez que fit M^r le Comte de Crecy, à ceux qui avoient esté occupez à la Cee

remonie du Baptesme. Ce Mini-
stre est magnifique & liberal
dans les occasions éclatantes. Je
vous en pourrois donner plusieurs
preuves, mais ie ne vous ay pro-
mis que le recit d'une seule Fe-
ste, & non pas celuy de vingt
autres qu'il a faites. Je suis bien-
aise de vous contenter sans me
faire des affaires avec luy.

Je vous parlay il y a un an
de la prise d'Habit de Made-
moiselle de Loubes, Fille
d'honneur de Madame, à qui
cette Princesse donna le voile
aux Filles de la Visitation du

Fauxbourg S. Jacques. Monsieur a bien voulu luy faire l'honneur d'assister à sa Profession qu'elle vient de faire, ce Prince étant toujours prest à donner des marques de sa piété & de sa bonté.

Son Altesse Royale alla le mesme jour, voir la maison de M^r le Marquis de Langleés qui passe pour une des plus belles, & des mieux entendues de Paris. Ce Prince avoit promis à ce Marquis de luy faire l'honneur de souper chez luy le iour qu'il iroit voir sa maison, & il voulut bien luy te-

Fevrier 1688.

Q

86 MERCURE

nir parole. Le repas fut d'une
magnificence & d'une delica-
tesse qu'il est difficile d'expri-
mer. Trois des plus habiles
Maistres d'Hostel de Paris en-
prirent le soin, & les plats fu-
rent portez par trente person-
nes fort propres, & qui n'e-
stoient point gens de Livrée,
dont aucun n'entra dans le
lieu où l'on mangeoit. Les
mesmes Personnes servirent à
table, & l'on n'estima pas
moins la propreté, & le bon
ordre, que la magnificence
du repas. Monsieur estoit ac-
compagné de plusieurs Per-

sonnes de la première qualité,
 & particulièrement de Da-
 mes. Toute cette illustre Af-
 semblée dit haurement qu'il
 ne n'avoit jamais rien vu de
 mieux éclairé, que tout ce ma-
 gnifique logis le fut pendant
 cette soirée-là. Son Altesse
 Royale en sortit fort satis-
 faite, & donna beaucoup de
 éloges à M^r le Marquis de
 Langlée, du repas duquel
 Elle a parlé plusieurs fois de-
 puis, comme de l'un des plus
 beaux où Elle se fust jamais
 trouvée. Tous ceux dont les
 soins ont contribué à cette

Q.ij

188 MERCURE

Feste, se loüent de la galanterie
magnificence de ce Marquis,
& l'on assure que l'on ne peut
dire trop de bien ny de son
esprit, ny de ses manieres, non
plus que du repas.

Je vous enuoye ce que j'ay
receu d'une Personne qui
sait parfaitement les affaires
d'Alger.

ESTAT DES VAISSEAUX

*Corfaires d'Alger presente-
ment en Mer, avec leurs
Canons & marques à la Poupe
de chaque Vaisseau.*

Vaisseau du Bassa. 54. Can

GALANT. 189

non, un Belcon, & une Limoniere pour marque.

Cara-Mustapha. 56. Canons, un Belcon & demy-Lune.

Setta Rais. 47. Canons, une Limoniere dorée.

Hodg Bettolar. 40. Canons, un Lion doré.

Sanfon Rais. 36. Canons, une Limociere.

Lansmustapha Rais. 36. Canons, une Limoniere.

Buffon. 36. Canons, sept étoiles.

Canary le jeune. 34. Canons, la Rosiere.

Corally Rais. 34. Canons, un Belcon.

190 MERCURE

Massau Rais. 34. Canons.

Buttange. 34. Canons

Limoniere. 19. 21 &

Abraman-Hoggia. 30. Canons, un Oranger.

Queel Hacel. 18. Canons fleur de Soleil, & deux Cypres.

Rigip Rais. 16. Canons, un Lion.

Mustapha Rais. 16. Canons, Poupe sans figure.

Ben-Journoux. 34. Canons.

Le Jagarin. 34. Canons, une Berle.

Dausiac. 34. Canons, deux Antilope.

Abdate Rais. 10. Canons, Poupe sans figure.

GALANTS 101

Plus trois Galeres, deux demy-Galeres, cinq Barques, & sept Brigantins.

Vaisseaux qui se fabriquent.

Vaisseau pour Dey de 60. Canons.

Cannary le vieux. 60. Canons.

Adraman Buye. 60. Canons.

Mahomet-Hoggia. 36. Canons.

non.

Dalet-Chamby. 30. Canons.

Aberman-Cotoli. 30. Canons.

non.

Les dix-neuf Vaisseaux dont j'ay rapporté les mar-

192 **MERCURE**

ques, sont dispersez en plusieurs Escadres, la pluspart vers le Levant. Ils ont ordre de ne pas retourner à Alger pendant l'espace de neuf mois, de peur qu'ils ne rencontrent des Vaisseaux François. Ils doivent aller à Tunis & à Tripoly avec leurs prises, & n'en point partir jusqu'à nouvel ordre. Il est aisé de juger par là combien la Guerre qu'ils ont avec la France leur est desavantageuse, puis qu'ils sont réduits à passer presque une année sans oser

GALANT. 193

oser retourner chez eux. Cependant leurs Vaisseaux ne sont pas comme ceux des Souverains qui ne combattent que pour la gloire. Ils ne vont en Mer que pour pirater, & toute leur Ville estant interessée aux prises qui se font, les uns plus, les autres moins, chacun selon sa qualité, & ces prises les faisant subsister, on peut dire qu'ils souffrent autant que des personnes qui manqueroient à recevoir le revenu qu'ils auroient pour vivre. Ils se pourroient consoler

Fevrier 1688

R

194 MERCURE

dans leur malheur, si le retour de leurs Vaisseaux estoit seulement reculé, mais il y a déjà une partie de ceux dont vous venez de voir la liste, ou pris, ou brûlez, ou coulez à fond, & ils ne sont pas seuls que le reste n'ait point une mesme destinée. Ils en font construire de nouveaux, comme vous venez de voir; mais outre que le nombre n'en est pas considerable, ce nouvel armement les incommode beaucoup, puis que les Vaisseaux qu'ils ont en Mer, ne leur ont rien rap-

porté, de sorte que s'ils perdent encore autant cette année, qu'ils ont fait depuis la déclaration de la Guerre, ils souffriront beaucoup plus que si leur Ville estoit ruinée par le feu; leurs maisons peuvent estre rétablies, mais les pertes qu'ils font sur Mer ne se réparent pas aisément, & elles sont toujours fort grandes quand leurs Vaisseaux manquent à leur rapporter des prises. Ce qu'il y a de pire pour eux, c'est que pendant qu'ils perdent d'un costé, ils ne sont pas trop à cou-

vert de l'autre, les François se trouvant toujours en estat de les pousser de toutes manieres, & le succès de toutes leurs entreprises estant infaillible sous le regne du Monarque qui les gouverne aujourd'huy. C'est une verité incontestable, & justifiée par les événemens que nous voyons chaque jour.

L'affluence & le grand concours des personnes qui abordent sans cesse à Paris, non seulement de toutes les Villes de France, mais encore des Pays Etrangers, ont attiré de

tout temps dans cette Capitale du Royaume , des Medecins de diverses Univerfitez , qui s'y eftant venus établir , ont toujours fervy le Public avec beaucoup de succès par la connoiffance qu'ils ont des divers temperamens de toutes les Provinces & Nations. Cela est si vray, que nos Roys mesmes ont presque toujours choisy ces Medecins pour leur confier la conduite de leur santé. Henry IV. eut pour ses premiers Medecins les S^{rs} Riviere & du Laurent ; Louïs XIII. les S^{rs} Heroard

R iij

108 MERCURE

& Milon, & Louis XIV. à present regnant, ne s'est servy que des S^{rs} Vautier, Vallot, & Daquin, tous Medecins des Universitez Provinciales. Cette difference d'Université cause souvent quelque jalousie entre eux, & comme il leur arrive quelquefois des demeslez dans la pratique, le Conseil se crut obligé pour mettre fin à leurs divisions, de donner en 1648. un Arrest celebre & contradictoire, qui leur fit à tous deffenses respectives de se mesfaire ny medire dans l'exer-

cice de leur Profession. Ce sont les termes que porte l'Arrest. Le Roy qui veut que tout soit dans l'ordre, lors qu'il est question du bien public, établit par des Lettres Patentes données en 1673. une Chambre pour ces Medecins d'Universitez P. ovinciales, avec ces conditions que nul n'y seroit receu qu'il n'eust auparavant fait voir ses Lettres de Docteur en bonne forme, & qu'il n'y eust soutenu une These de Medecine. Cette Compagnie s'augmente de jour en jour, & en ré-

pondant comme elle doit aux intentions de Sa Maiefté, elle fait naiftre une certaine émulation parmy tous les Medecins, qui ne pourra dans la fuite que produire de grands avantages pour le Public. Le Roy ayant donné à cette Chambre Royale attribution de Jurifdiction au Grand Confeil, les Docteurs de ce Corps ont accoûtumé d'aller tous les ans le premier iour de Fevrier, veille de la Purification, presenter des Cierges à Messieurs du Grand Confeil, & de les haranguer

en Langue Latine , comme l'Université de Paris harangue le Parlement. M^r le Chancelier s'estant rendu cette année à Paris dans ce temps-là, cette illustre Compagnie alla s'acquiter de ce devoir. M^s Denis , Censeur de cette Chambre Royale , portoit la parole ; & comme la dignité du premier Chef de la Justice demande qu'on luy parle toujours dans la Langue de son Prince , il parla en François, & voicy les termes dont il se servit.

MONSIEUR,

L'Eglise ayant d'ssein dans la
solemnité de la Purification de
Renouveler aux Fideles la me-
moire de ce qu'en un pareil jour
le Fils de Dieu fut offert à son
Pere, & porté au Temple par la
Sainte Vierge pour obeir à la
Loy, elle nous exhorte de nous
rendre en foule dans nos Tem-
ples, & d'y porter un Cierge al-
lamé, lequel doit représenter le
Verbe Incarné qui est la verita-
ble lumiere, lux vera, que nous
devons tous porter en nos cœurs,
& l'offrir en ce saint jour au

Père Eternel. Mais comme pour
 la y presenter une si digne offran-
 de , nous ne scarrions employer
 des mains trop pures , & trop
 exemptes de corruption , une
 loüable & sainte coüstume s'est
 introduite parmy les Chrestiens
 de s'adresser pour cela aux Prin-
 ces & aux Magistrats qui sont
 des personnes sacrées , & de vi-
 ves images de la Majesté Divine
 sur la terre , & d'employer leurs
 mains pour presenter à Dieu cette
 divine offrande. Dans cette au-
 guste Ceremonie , nostre Com-
 pagnie a coüstume de s'adresser à
 M^s du Grand Conseil que le

204 MERCURE

Roy nous a donnez pour les
Protecteurs de nos Privileges ;
mais nous pouvons dire aujour-
d'huy que nous sommes au com-
ble de nostre bonheur , & que
nous avons des graces toutes ex-
traordinaires à rendre à Dieu ,
de ce que pour mieux recevoir
nostre offrande , il nous fournit
un Canal aussi precieux & aussi
pur que le vostre , & qu'il nous
tend la main favorable d'un il-
lustre Magistrat qui tient la ba-
lance de la Justice de toute la
France , & qui n'a esté élevé à
cette dignité suprême , que parce
que la conduite de toute sa vie a

esté toujours pure, & toujours irreprochable, & que nostre Monarque, éclairé comme il est, a toujours remarqué dans tous ses Conseils, que l'amour de la Justice regnoit dans son cœur, que l'équité seule formoit ses décisions, & que ses grandes lumières jointes à une vertu consommée le rendoient digne d'estre le Chef de la Justice de sa Monarchie, & le souverain dispensateur de ses Loix envers tous ses Sujets.

De tous les Corps, Monseigneur, qui ont l'honneur de trouver accès auprès de vostre Gran-

206 MERCURE

deur, il n'y en a point qui ait plus besoin que le nostre de vostre protection, & qui ait plus sujet de rendre graces au Ciel de ce que vous estes un Juge fort éclairé & incapable de toute prévention ; car nos Ennemis se prévalent par tout de la pensée qu'ils ont de nous avoir decredité dans vostre esprit ; & ils se persuadent sans doute un peu trop legerement, que vous avoir beaucoup parlé contre nostre établissement, c'est l'avoir sapé par ses fondemens, & que sur leur simple rapport vous le détruirez sans nous entendre. Vostre équité,

GALANT. 207

Monseigneur, nous fait naître
 de vous des idées bien plus rele-
 vées, & nous osons au contraire
 nous flater par avance que vos
 lumières perçantes ne découvrant
 dans nostre établissement que des
 avantages pour le Public, vous
 serez le premier à le soutenir a-
 vec vigueur, & que quand vous
 nous aurez fait la grace de nous
 accorder quelque audience sur
 ce sujet, vous secondez nos bons
 desseins, & en confirmant nos
 Lettres Patentes & nos Arrests,
 vous consommerez l'ouvrage que
 vos Predecesseurs ont commencé.
 En effet, si estant véritablement

208 MERCURE

*Medecins comme nous sommes ,
& pouvant pratiquer la Medecine par toutes les Villes du Royaume , suivant le droit que nos Universitez , appuyées de l'authorité du Roy , nous en ont donné dans nos Lettres de Docteurs , hic & ubique terrarum , nous taschons de nous distinguer des ignorans & des Empiriques , avec lesquels nos Ennemis voudroient bien nous confondre ; si nous faisons soutenir une These de Medecine à tous ceux qui veulent entrer dans nostre Compagnie ; si nous nous assemblons quelquefois dans une Chambre*

commune pour nous y communi-
 quer de bonne foy les uns aux
 autres tous les remedes que nous
 avons veu pratiquer avec quel-
 que succès en diverses Provinces
 du Royaume, & pour les ordon-
 ner charitablement aux pauvres
 Malades qui viennent en foule
 nous y consulter, & nous faire
 part de leurs miseres, y eut-il ja-
 mais d'assemblée de Medecine
 & plus utile & plus avanta-
 geuse pour le Public?

Mais ce n'est pas aujourd'huy
 le temps, Monseigneur, de rendre
 compte à vostre Grandeur de
 nostre conduite; il faut se con-
 Fevrier 1688. S

210 MERCURE

tenter de l'honneur que nous a-
vons de vous presenter ce Cierge
comme le gage precieux de nos
soumissions, & en nous retirant,
nous vous supplions avec respect,
que quand vous le verrez bru-
ler devant les Autels, vous le
consideriez comme le symbole de
zele & de l'ardeur que nous res-
sentons dans nos cœurs, pour
renouveler sans cesse nos vœux
& nos prieres à Dieu, afin qu'il
luy plaise de conserver vostre
santé precieuse, & de prolonger
vos jours, tant pour la satisfac-
tion de nostre Auguste Monar-
que, que pour le bien de tout son
Royaume.

M^r le Chancelier ayant é-
 coute ce Discours avec beau-
 coup d'attention, & y ayant
 fait à son ordinaire une ré-
 ponse tres obligeante, cette
 Compagnie s'en retourna fort
 contente, & pour achever
 la Ceremonie, elle se rendit
 ensuite chez M^{rs} du Grand
 Conseil, & M^r Denis portant
 encore la parole, les haran-
 gua tous en Langue Latine.
 Ils y répondirent la plupart
 en la mesme Langue, & leur
 éloquence éclata dans leurs
 réponses.

Enfin l'importante Forre-

S. ij

resse de Mongats s'est renduë sous l'obeissance de l'Empereur. Vous vous souviendrez aisément de sa force, & de sa situation, si vous voulez bien jeter les yeux sur le plan que je vous en envoÿay gravé: il y a déjà quelque temps, & que vous trouverez dans une de mes Lettres. On ne peut trop louer la genereuse resistance qu'a fait la Princesse Ragotski pendant plusieurs années. Elle estoit, pour ainsi dire, Gouvernante de ce poste pour le Comte Tekeli son Mary, & ainsi elle luy devoit

double fidelité. Ce n'estoit point à elle à examiner si les motifs qui le faisoient agir, étoient iustes ou iniustes, & puis qu'elle étoit sa Femme elle devoit déferer à ses sentimens. Il y a lieu de croire qu'une Personne à qui l'on peut donner le nom d'Heroïne, agira avec succès pour les interests de son Mary quand elle sera à Vienne, & que sa prudence & son esprit pourrout faire avancer des choses qui sont difficiles à traiter, quand on est absent. On dit qu'elle a dépensé tous ses biens à la

214 MERCURE

défense de Mongats, & engagé tous les Joyaux en Pologne; en sorte que se trouvant dans l'impuissance de satisfaire ses Troupes, elle a esté forcée de rendre la Place, & de recevoir de l'argent du Comte Caraffa pour faire son voyage à Vienne. Si cela est, on peut assurer qu'elle a rempli son devoir envers son Marty jusqu'à la dernière extrémité. Voicy les Articles de la Capitulation de cette Place, tels à peu près qu'ils furent dressés par le Comte Caraffa, suivant le plein pouvoir qu'il

avoit receu de Sa Majesté Imperiale, & envoyez à la Princeffe Ragotski, pour estre acceptez sans nulle replique.

I. L'Amnistie est accordée à tous & à chacun de ceux qui sont presentement à Mongats, & non à d'autres, de quelque rang & condition qu'ils soient Officiers, Adherans, & à toute la Milice, en sorte que toutes les choses qui ont esté commises pendant tout le temps des troubles, par paroles, par écrites, ou par faits, seront ensevelies dans l'oubly, sans nulle distinction de per-

sonnes & sans qu'on en puisse tirer à l'avenir aucune vengeance, quelques violences, & quelques injures qui aient esté faites.

II. La Dame Princesse Ragotski & ses Enfants, Fils du feu Prince Ragotski, accompagnez d'une suite suffisante, se rendront sans nul delay à Vienne, où ils vivront librement & paisiblement, sans qu'ils puissent en sortir sans une expresse permission de S. M. I.

III. Tous les biens Immeubles en l'estat qu'ils sont presentement, & tous les biens meubles,

meubles, qui sont tant dans
 la Forteresse de Mongats, que
 dans la Hongrie, & par tout
 ailleurs, seront actuellement
 restituez aux Enfans de ladite
 Dame Princesse. Et pour ce
 qui regarde le Domaine de
 Mongats, avec les biens
 qui concernent Miklos, que
 l'on dit appartenir à la Cou-
 ronne de Hongrie, la resti-
 tution demeurera suspenduë,
 jusqu'à ce que Sa Majesté Im-
 periale en ait fait l'entiere dis-
 cussion.

IV. Ladite Dame Princesse
 aura les droits dotaux que le
Fevrier 1688. T

218 MERCURE

défunt Prince Ragotski, son
premier Mary, luy a accordez
en l'épousant, & elle en jouï-
ra, soit en biens équivalens,
soit par un revenu annuel, tel
qu'il sera jugé legitime & sans
préjudicier en aucune forte à
ses Enfans. Elle aura pareille-
ment tous les biens meubles
qu'elle assurera par serment
luy appartenir, & non pas à
ses Enfans, ou à d'autres, &
sera obligée de mettre entre
les mains de Conseiller
en la Chambre, & des autres
Commissaires; l'Inventaire
des biens-meubles de sesdits

Enfans, qui aura esté fait, & confirmé par serment, de toutes les choses qui se trouveront tant dans la Forteresse de Mongats, que par tout ailleurs dedans & dehors le Royaume, la tutelle desdits Enfans appartenant à l'Empereur.

V. Ladite Dame Princesse sera obligée de remettre entre les mains des mesmes Commissaires, toutes les marques d'honneur que le Comte Tekeli son second Mary, avoit receuës de la Porte, comme l'Etendard de Guerre, ses

T ij

Armes, & autres choses; ensemble tous les biens meubles, tant en Pierres que d'autre nature, qu'elle assurera avec serment appartenir audit Comte son Mary, ou à d'autres Rebelles.

VI. De mesme ladite Dame Princeesse, les Barons, les Nobles, les Officiers, les Soldats & Adherans, de quelque condition qu'ils soient, remettront entre les mains dudit Conseiller tous les biens meubles de quelques personnes que ce puisse estre, qui en ont mis comme en déposit dans

cette mesme Forteresse de Mongats, & les y ont conservez, comme aussi tous les Canons, Munitions, & generalement toute l'Artillerie de la Citadelle & de la Palanque.

VII. Les biens meubles & immeubles de tous les Barons Nobles, Officiers, Soldats & Adherans, leur seront restituez en l'estat qu'ils peuvent estre, soit qu'ils ayent esté saisis par la Chambre, soit qu'ils les ayent deposez dans la Forteresse, ce qui ne se doit entendre que de ceux qui se

222 MERCURE

rendront actuellement, & non pas des autres, qui manquant à la fidélité qu'ils doivent à l'Empereur, sont auprès du Tekeli, ou ailleurs. Les biens de ceux-cy demeureront confisquez, si ce n'est qu'il y en ait quelques-uns en Pologne, & qu'ils recherchent la grâce de Sa Majesté Imperiale par l'entremise de ladite Dame Princesse.

VIII. Il est ordonné expressément que tous ceux qui se rendront, prestent tout de nouveau serment de fidélité, & que chacun d'eux se

comportera pacifiquement chez soy, n'estant permis à aucun de sortir hors du Royaume, ny d'aller dans des Etats étrangers, sans en avoir un congé exprés, & encore moins d'aller trouver Tekeli, ou d'entretenir avec luy aucune correspondance. Ceux qui le feront, seront exclus de l'Amnistie.

IX. On retirera les Garnisons des Places qui appartiennent aux Enfans de ladite Dame Princesse, selon la volonté, & le bon plaisir de l'Empereur.

T iiii

224 MERCURE

X. Les Lettres, Escritures, & autres Pieces concernant les biens que l'on doit restituer, seront rendus, & on rendra d'un autre costé les Lettres qui ont esté écrites en tres grand nombre à Mongats, pendant les Troubles.

XI. Comme la Tutelle des Enfans du feu Prince Ragotki appartient à l'Empereur, ainsi qu'il a esté dit, ils seront mis entre les mains d'une ou de deux personnes qu'il plaira à Sa Majesté Imperiale de commettre pour cette Tutelle.

XII. Il n'est permis ny à ladicte Dame Princesse, ny à aucun autre, d'envoyer avvertir Tekeli de la reddition de la Place, ny des raisons qui ont obligé de la rendre, parce qu'il est regardé comme mort civilement.

XIII. Il sera permis à un chacun de s'en aller chez soy avec tous ses meubles, & on luy promet toute sorte de seureté, afin qu'il y puisse demeurer avec tout l'honneur requis; mais comme la difficulté des Voitures n'est pas aisée à lever, chaque par-

226 MERCURE

ticulier sera obligé de s'en pourvoir, à l'exception de la dite Dame Princesse & de ses Enfans, auxquels on en fournira avec une suite digne de leur naissance.

XIV. Tous les Articles precedens seront acceptez, sans qu'on en puisse reruser aucun, demain à dix heures du matin, & on m'envoyera des Ostages à mon choix, tels & en tel nombre qu'il me plaira. La Garnison Imperiale entrera dans la Place le 17. de ce mois à Midy, & en mesme temps, toute la Milice & la

Noblesse descendront de la Citadelle dans la Palanque, n'estant permis qu'à la seule Dame Princesse, à ses Enfans, & à toute sa Famille, de demeurer dans ladite Citadelle jusqu'à ce qu'elle ait pu donner ordre à ses affaires.

X V. Ladite Dame Princesse, ses Enfans, & tous leurs adherans seront obligez d'observer exactement toutes & chacune de ces choses, & si l'on découvre qu'ils y ayent contrevenu dans la moindre circonstance, ils demeureront déchus de tout ce qui leur est accordé.

228 MERCURE

XVI. Il n'est point necessaire que les Articles de ceste Capitulation soient confirmez par Sa Majesté Imperiale, puis qu'il luy a pleu de me donner un plein-pouvoir en tout ce qui les regarde. Ainsi tous ceux qui se rendent, peuvent s'assurer sous la Foy Chrestienne qu'on les observera de tout point, & d'une maniere inviolable. Fait au Camp Imperial devant Montgats le 14. Janvier 1688.

Quelques-uns de ceux qui pensent raisonner juste, sont surpris de voir que par un de

ces Articles, il a esté deffendu à la Princesse Ragotski de faire sçavoir au Comte Tekely son Mary, les raisons qui l'ont obligée de rendre Mongats. Ils se persuadent que cela pouvoit bien plütoft servir que nuire aux affaires de l'Empereur, & que ç'eüst esté un soulagement à cette genereuse Femme, de faire connoître à son Mary avant sa mort, qu'elle n'avoit pû agir d'une autre sorte. Quand je dis avant la mort de ce Comte, je parle selon la croyance d'un tres-grand nombre de

gens qui n'en veulent point douter. Ils prétendent que quand bien on n'auroit pas résolu à Constantinople de luy offer la teste, on ne balancera pas à le sacrifier, dès qu'on y aura appris la reddition de Mongats. L'Officier Hongrois qui a apporté les nouvelles de la Capitulation, a présenté à l'Empereur les Lettres Patentes, par lesquelles le Grand Seigneur déposé, accordoit au Comte Tekely le tiltre de Prince de Hongrie, pour luy & ses Descendans. Il luy a aussi présenté le grand

Etendart Turc , avec le Caf-
tan , & le Bonnet Ducal en
forme de Couronne , dont il
l'avoit honoré en le créant
Prince de Hongrie.

La Lettre qui fuit eft fort
curieufe. Elle eft écrite par
M^r Bernier. C'eft un homme
dont vous avez fouvent en-
tendu parler , & qui n'eft pas
moins connu par fon efprit
que par fes Voyages. Il ne voit
rien fur quoy il ne faffe des
remarques auffi fçavantes que
judicieufes , & vous en de-
meurerez d'accord après la
lecture de cette Lettre.

comment l'exécution n'en a pas d'abord paru impossible. S'il n'avoit fallu creuser que dans un plat-Pays, & dans des Terres molles, comme en Flandre & en Hollande, je n'y trouverois rien de trop extraordinaire. J'en ay veu de mesme en Egypte, dans la Mesopotamie & dans le Bengale; mais de faire un Canal de quarante lieues de long dans des Pays de Montagnes, & qu'on le soutienne là à my-coste; mais de creuser à travers des Plaines seches, dures & pierreuses, & d'escarper des Rochers d'une prodigieuse hauteur; mais de percer

Fevrier 1688.

X

234 MERCURE

*une Montagne, & faire là une
 belle voûte avec deux banquettes
 des deux costez pour donner un
 cours libre à ce Canal; mais de
 faire passer des Rivieres & des
 Torrens, tantost par dessus &
 tantost par dessous ce mesme Ca-
 nal, par des Aqueducs de nou-
 velle structure, & de l'invention
 de ces deux grands Maistres,
 M^r Vauban, & M^r Ni-
 quets; faire un Reservoir entre
 deux Montagnes, avec une
 digue assez large & assez forte,
 pour soutenir le poids & l'effort
 de plus de douze cens mille muids
 d'eau, sans compter qu'on le va*

augmenter du double en haussant
la digue ; enfin faire monter des
Barques , & peut-estre même
quelque jour des Galeres , par
dessus des Montagnes , cela en
verité à quelque chose de bien
grand , & je ne sçay en quelle
part du Monde on a jamais vcu
de pareils travaux. Il est vray
qu'on n'a pas encore pourveu à
tous les inconueniens , qui la
plusspart viennent des orages de
pluyes , des avalages , des ébou-
lemens de terre , des Rivieres &
des Torrens qui se rencontrent
dans les Montagnes ; mais dans
un si grand Ouvrage , & qui a

236 MERCURE

tant de dépendances, le moyen de prévoir d'abord tous les accidens & d'y remédier tout d'un coup? Pour moy, je n'y voy rien d'impossible, & je tiens qu'avec le temps, la patience & la dépense, on pourra enfin remédier à tout.

Je ne dois pas icy oublier une circonstance tres-considerable, en ce qu'elle regarde ceux qui s'occupent à la conduite des Eaux. Le fait est, qu'entre ce grand nombre de differens Canaux qui font le Canal entier, il y en a un de six à sept lieues de long, dans lequel l'eau coule d'un bout

à l'autre de par nouveau, sans qu'il y ait aucune pente, & cela à mon avis, par son poids, & par sa volubilité plutôt que par le pouffement, ce qui est contraire au sentiment de feu M^{is} Picard & Mariote, & de quelques uns de nos Amis qui sont encore pleins de vie, car je les ay toujours veu demander une certaine pente sensible, comme par exemple un pied tout au moins, si j'ay bonne memoire, sur chaque lieuë, mais leur sentiment n'empesche pas que ce que je dis ne soit véritable, si l'on en doit croire à tout le monde, & à ceux-là

238 MERCURE

mesme qui ont fait le Nivelage, & qui n'y entendent point de sinesse. Or cela estant, il n'eust point esté besoin de se mettre si fort en peine, comme on a fait, de la pente necessaire pour faire venir la Riviere d' Eure à Versailles, ny la Riviere d'Oure à Paris, puis qu'une fort mediocre chute d'eau dans un Canal de niveau auroit suffi.

Il est vray que l'eau ne coulera pas si viste, mais faites le Canal plus large à proportion de la pente & de la vitesse que vous souhaiteriez, donnant ainsi plus de face à l'eau, & vous aurez

remedié à l'inconvenient. Du
 reste, je croirois bien qu'il fau-
 droit enfin dans une grande lon-
 gueur donner quelque chose à la
 sphericité de la Terre; mais sept
 lieues, mais trente ou quarante
 lieues qu'il y aura de la Riviere
 d'Eure à Versailles, ou de Lizi
 à Paris; qu'est-ce que cela sur
 neuf à dix mille qu'en peut avoir
 le Globe de la Terre dans son
 circuit? Voilà, Monsieur, ce
 qui a obligé le Voyageur curieux
 à quitter pour quelques jours le
 beau Soleil de Montpellier. Dis-
 sons maintenant un mot du Com-
 bat des vents & des nuages si

240 MERCURE

celebre en ces quartiers.

Je me trouve icy dans un endroit du Monde assez particulier & extraordinaire. C'est un Détroit entre les Alpes & les Pyrenées ; il est ouvert de l'Orient à l'Occident, il a quatre à cinq lieues de largeur, & le double de longueur. A l'Orient il regarde la Mediteranée, & les Plaines du bas Languedoc où sont Beziers, Narbonne, Pezenas, Montpellier, & plusieurs autres Villes. A l'Occident il regarde l'Ocean, & les Plaines du haut Languedoc, où sont les Villes de Thoulouze, Montauban,

GALANT. 241

ban, Bordeaux, &c. Il est fait comme une espece à Entonnoir, principalement du coste de l'Orient, parce que dès sa sortie qui regarde la Mediteranée, les Montagnes s'étendent comme deux grands bras à droite & à gauche, les Pyrenées vers le Roussillon & la Catalogne, & les Alpes vers le Givaudan, les Sevennes, le Vivarets & le Dauphiné, & il en est à peu près de mesme du costé qui regarde l'Occident. Voilà la situation du lieu, & le champ de Bataille ordinaire des vents d'Orient & d'Occident. Le plaisir est main

Fevrier 1688.

X

242 MERCURE

tenant de se trouver icy heureusement un jour de Combat, & de voir venir de loin de part & d'autre des pelotons & des amas de nuages de toutes sortes, de les voir se ferrer & s'épaissir à mesure qu'ils approchent, comme pourroient faire deux Armées Ennemies qui voudroient s'affronter au passage, à qui l'emporteroit, à qui repousseroit son Ennemy, & à qui passeroit la premiere. Sont-ils joints, on les voit aux prises, se mesler, & comme se pousser les uns les autres, ceux-là prendre le dessus, ceux-cy glisser par dessous, & d'autres

GALANT. 243

s'échapper par les costez ; cependant le Ciel s'obscurcit ; pleuvoir beaucoup ; Et tandis que le combat se donne là haut, régner quelque temps icy bas une espèce de calme qui dure jusques à ce que l'un des deux vents arreste l'autre, le renverse dans la Plaine, l'abatte par terre, Et passe par dessus ; car on remarque que celui qui a une fois pu prendre le dessus l'emporte enfin ; Et abat l'autre.

Mais ce qu'il y a de plus bizarre en tout cecy est ; que lors que l'un ou l'autre, l'Occidental par exemple, a poussé son

244 MERCURE

ennemys & qu'il commence d'entrer dans la Plaine, les nuages se divisent d'abord en deux, à droite & à gauche, de façon qu'une partie s'en va coulant le long des Pyrenées, & l'autre le long des Alpes où ils tombent en pluies, au lieu que le vent descendant comme un torrent, s'en va droit se jeter & se répandre dans la Plaine, balayant l'air de nuages, & chassant devant soy vers l'Orient & la Méditerranée tous ceux qu'il rencontre en chemin; & c'est véritablement ce qui nous donne ces beaux jours clairs & serens, & ces

beaux Soleils du bas Languedoc ;
 mais ce qui nous donne aussi sou-
 vents des vents tres-impetueux ,
 & quelquefois, comme ces quatre
 dernieres années , des secheresses
 qui ruinent les moissons , c'est
 principalement de cette division
 de nuages , dont j'espere que
 vous me donnerez quelque bonne
 raison à mon retour , car je n'en
 entens icy que de peu satisfai-
 santes.

M d'Estrees, Eveque, Duc
 de Laon, Pair de France, &
 Comte d'Anisy, a fait dans
 son Diocèse un établissement
 digne de la pieté & de son

246 MERCURE

zele. Son nom fait l'éloge de sa naissance, & l'action dont je vais vous entretenir, fait celui de sa vertu. On ne peut douter qu'elle ne soit aussi ardente que pure, puis que ce Prelat donne tous ses soins dans sa jeunesse à secourir ceux qui travaillent avec luy dans la vigne du Seigneur, & qu'il cherche par ses liberalitez à tenir lieu de Parent aux Curez & aux Prestres, qui après s'estre appliquez long-temps sans reserve aux devoirs & aux fonctions de leurs Ministeres, deviennent infirmes.

& ont besoin d'une retraite pour finir leurs jours avec douceur. Ils la trouveront à l'avenir dans une Maison que vient d'établir ce digne Prelat dans la Ville Episcopale. Tous Curez ou Prestres de son Diocese , & mesme ceux qui n'en estant pas, y auront servy l'espace de quinze ans , y pourront estre receus ; à la charge d'observer les Reglemens & la discipline de la Maison sous la direction d'un Supérieur institué par l'Evêque. Cette subordination n'estant ordonnée que pour y

248 MERCURE

entretienir le bon ordre, & non pas pour établir aucune domination sur de bons Vieillards, que leurs infirmités peuvent obliger à cette retraite, le droit du Supérieur ne doit estre qu'une surveillance sur les Confreres & après un avertissement secret, s'il est necessaire de pourvoir à leur conduite, il en donnera avis à l'Evêque. On y a réglé l'employ du temps. La Priere du matin commence à six heures, & ensuite les Particuliers, sans estre tenus d'entreprendre aucun compte au Su-

perieur, peuvent reciter leur Breviaire, dire la Messe, étudier, ou vaquer à leurs affaires, chacun selon ses besoins, jusques au dîner, qui se fait à onze heures tous les jours, si ce n'est les jours de jeûne, qu'on le recule d'une demy heure. On n'y observe autres abstinences ou jeûnes que selon les preceptes de l'Eglise, & la nourriture est fournie aux Prestres d'une manière honneste, & conforme à leur estat. Un Domestique choisi pour cela, fait une Lecture spirituelle pendant le

250 MERCURE

diner & le souper. On soupe à six heures, & il y a une seconde Table, pour ceux que leurs affaires empêchent de se rendre à l'heure réglée. La porte de la rue est ouverte à cinq heures du matin depuis Pasques jusques à la Toussaint, & à six heures le reste de l'année, & tous les jours les clefs sont rendues à neuf heures du soir au Supérieur, qui la fait ouvrir ou fermer plutôt ou plus tard selon que le cas l'exige. Si quelqu'un ne se trouve point à la Priere, le Supérieur est toujours facile à l'ex-

GALANT. 251

ruiser, quand c'est quelque infirmité qui l'en empesche. On laisse à tous les Prestres la liberté de dire la Messe suivant leur devotion, mais on souhaite que les non-infirmes la celebrent au moins toutes les Festes, & tous les Dimanches, & qu'ils se confessent tous les quinze jours à tels Confesseurs approuvez dans le Diocese qu'ils veulent choisir. L'apresdinée ils recitent les Matines & les Laudes du jour suivant, & si quelques Femmes les demandent, ils peuvent les entretenir dans

MERCURE

de la Court sans qu'on leur permette de les faire entretenir ailleurs. Chacun prend soin de son linge, & tout ce qui paroist necessaire est donné à tous les membres de la Communauté sans distinction, & avec beaucoup de charité, & mesme à ceux qui n'ont apporté aucune chose. On ne laisse pas d'avoir un égard particulier aux Prestres, qui ont fourny de quoy suppléer à leur dépense. Ceux d'entre ces Ecclesiastiques qui se sont rétablis de leurs infirmités, ou qui croient pouvoir sub-

Assister de leur bien, ont en tout temps liberté entière de se retirer, & en ce cas on leur rend tout ce qu'ils ont apporté, en leur déduisant ce qui a esté employé pour leur usage, & pour leurs commoditez particulieres. Ceux qui ayant quelque pension ou revenu veulent se retirer en cette Maison, sont tenus d'y apporter jusqu'à la concurrence de deux cens livres de rente viagere pour leur nourriture. On leur en laisse pourtant cinquante livres qu'on les oblige d'employer à leur

254 MERCURE

entretien à la décharge de la Communauté. La mesme chose s'observe à l'égard de ceux qui apportent moins; on leur laisse toujours une pareille somme de cinquante livres pour leur entretien, quand mesme ils n'auroient rien apporté de plus; le reste va au profit de la Communauté. Quand quelque Particulier meurt pendant qu'il est dans cette Maison, tous les meubles qu'il a apportez en y entrant, appartiennent à la Communauté, si ce n'est que les Heritiers les retirent, ce qu'ils

peuvent faire dans le mois du jour du décès en payant cent francs.

Il n'y a rien ny de plus utile ny de plus louable que cet établissement. Il est d'autant plus capable d'attirer de nouvelles benedictions du Ciel sur M^r l'Evêque de Laon, & sur les Ecclesiastiques, qui ont bien voulu contribuer, chacun selon ses forces, à l'entretien de cette Maison, que l'ame n'y est pas moins interessee que le corps, puis que cherchant à soulager les infirmitez de l'un, l'autre se sentira

256 MERCURE

des consolations spirituelles, dont on est si souvent privé à la campagne, dans l'extrémité redoutable des maladies dangereuses & mortelles. M^r l'Abbé Goussault, Licencié de la Maison de Sorbonne, & qui a esté Conseiller au Parlement de Paris, a écrit là-dessus à un de ses Amis une tres-belle & tres-éloquente Lettre. Il dit (& il a raison de le penser) que tous les gens de bien vont prendre part à l'action de M^r l'Evêque de Laon ; & entrer dans les veuës dans ses motifs, & dans

ses intentions; que son zele va
 passer de son esprit & de son
 cœur, dans le cœur & dans l'es-
 prit de plusieurs autres Prelats,
 de plusieurs Abbez, de plu-
 sieurs Laiques, & s'étendre
 mesme jusqu'aux Femmes, qui
 reconnoissant l'utilité de ce
 pieux établissement, y contri-
 bueront selon leur pouvoir,
 & se feront un plaisir d'imiter
 dans la Loy de Grace, celles de
 l'ancienne Loy, dont Moïse
 rapporte le zele, lors qu'après
 leur avoir parlé de faire un Ta-
 bernacle, elles luy apporterent
 leurs pendans d'oreilles &

Fevrier 1688.

Y

258 MERCURE

leurs Bagues pour l'enrichir, en sorte que faisant servir au culte de Dieu, ce qu'elles avoient de plus précieux, cet illustre témoignage de leur piété, fut l'autentique preuve du peu d'attachement qu'elles avoient à leurs parures, à leurs bijoux, & à leurs ornemens. Après avoir donné une idée particulière du dessein de M. l'Evêque de Laon, il ajoute qu'il est bien glorieux à ce Prelat d'avoir fait pour ses Prestres & pour les Curez infirmes ou avancez en âge, ce que le plus grand Monarque

du monde a fait pour ses Soldats invalides ou blesez. Voicy ce qu'il dit de cette action de Sa Majesté.

Quand je considere LOUIS LE GRAND, qui peut donner la loy à toute l'Europe, s'abaisser jusqu'à prendre soin de ses Soldats, qui ont esté les innocentes victimes d'une juste Guerre, & qui n'ayant presque plus la figure d'hommes, portent néanmoins sur eux les glorieuses marques de leur fidélité, de leur courage, & de leur vertu; quand je considere, dis-je, Louis le Grand s'abaisser jusqu'à prendre

soin de ces hommes à demy morts
 & à demy ensevelis, il me sem-
 ble que je luy vois deux balan-
 ces en main, dans lesquelles
 toutes ses actions heroïques sont
 mises, pour en faire connoistre le
 merite & le prix; que moins el-
 les paroissent avoir d'éclat d'une
 part, plus elles paroissent en a-
 voir de l'autre; & que plus Sa
 Majesté s'abaisse en faveur de
 quelques-uns de ses Sujets, plus
 Elle se releve aux yeux de tous
 ses Peuples; tant il est vray qu'il
 est aisé de juger par cette con-
 duite Royale, qu'il n'y a point de
 Prince qui soit plus digne de

monter sur le Trône, que celui qui par un excès de bonté pour ses Sujets en sçait mieux descendre.

M^r l'Abbé Gouffault passe de là au mérite de l'action de M^r de Laon. Il fait voir qu'il ofte aux Curez, le pretexte que leur donne la fausse & humaine prudence d'amasser de l'argent, pour se mettre hors de la necessité quand ils ne feront plus en âge de rendre service, & qu'ils auront besoin de secours, ce qui a une aparence d'avarice qu'on ne peut s'empescher de con-

262 MERCURE

d'ambes. L'établissement qui vient de se faire, ne leur doit plus laisser d'inquietude, puis qu'après avoir travaillé autant que leur âge & leur santé le pourront permettre, ils n'auront qu'à se reposer sur les soins de leur Prelat, & sur les fonds seurement établis pour leur subsistance. D'ailleurs les Curez ne seront plus dans la nécessité de créer des pensions souvent plus fortes que ne les peuvent porter leurs Benefices. Ils n'auront plus aussi la foiblesse de les resigner à des Parens ou à des Sujets peu ca-

pables de bien remplir leurs
 devoirs. Estant assurez que
 rien ne leur manquera, ils
 ne se chargeront plus du soin
 de se faire à leur gré, & selon
 leurs interests, des Successeurs;
 ils en laisseront le choix & la
 nomination à celuy à qui
 Dieu les a soumis, & qui ils
 reconnoissent pour leur Su-
 perieur. Les Paroisses en fe-
 ront mieux desserviés, les
 Peuples s'en trouveront édi-
 fiés, l'Eglise aura des Mini-
 stres moins interessez, & plus
 affectionnez, & Dieu en sera
 plus craint, plus aimé, plus

264 MERCURE

loué, & plus glorifié par tout.

Je vous envoie un Ouvrage dont le titre ne vous fera pas deviner tout ce qu'il contient; mais je me tiens assuré que vous n'aurez pas si-tost achevé de le lire, que vous en recommencerez la lecture, tant vous trouverez qu'il engage à de serieuses reflexions. C'est l'extrait d'un Sermon prêché à S. Jean en Greve par M^r l'Abbé Faydit, le jour de S. Polycarpe Martyr, Evêque de Smirne. Cet Abbé dont le mérite s'est fait con-
nostre

noître d'une manière si avantageuse, après avoir dit que la Prudence est une des vertus que S. Paul demande dans un Evêque, ajouta ce qui suit.

L'Histoire Ecclesiastique nous fournit une excellente preuve de la prudence de S. Polycarpe. Il s'éleva de son temps de grandes contestations & une furieuse dispute entre les Eglises d'Asie & celle de Rome, sur la Pâque. Les Asiaticques la célébroient le 14. jour de la Lune, comme les Juifs, & se défendoient par la possession immémoriale ou ils estoient de la faire.

Fevrier 1688,

Z

266 **MERCURE**

ce jour-là, & disoient que l'Apôstre Saint Jean, leur Fondateur, leur avoit ordonné, ou tout au moins permis d'en user ainsi. Comme au contraire, toujours jalouse de son autorité, vouloit qu'on ne la celebrast que le Dimanche après le 14. de la Lune, qui est le jour de la Resurrection, & s'appuyoit sur la tradition encore vivante, que S. Pierre & S. Paul luy avoient laissée en y preschant l'Évangile; sur la prééminence de son Siege, à qui il appartient, disoit-elle, de regler tout ce qui concerne la Discipline Ecclesiastique; enfin sur l'exemple de

toute l'Eglise Occidentale, & mesme d'une bonne partie de celle d'Orient, qui celebroit la Pâque le mesme jour qu'on la faisoit à Rome, & dans le fond elle avoit raison. Mais comme il est naturel, & mesme louable à chaque Eglise, de conserver ses coutumes & sa possession, selon cette belle parole de S. Jérôme, insérée dans le Droit Canon, *Unaquæque Ecclesia servet suam morem*, les Asiaticques s'opiniâtrèrent si fort à maintenir la leur, que l'Eglise estoit menacée d'un Schisme. Tout l'Orient dans un si pressant danger

268 MERCURE

resolus de députer à Rome, & pour ce sujet on chercha le plus prudent & le plus sage homme du pays, pour faire deux choses presque incompatibles; je veux dire, pour conserver d'une part le droit & la coutume des Asiatiques, & empêcher de l'autre que les choses n'en vinssent à une rapture & à une separation d'avec Rome. S. Polycarpe d'un commun consentement fut choisi pour cette importante & delicate negociation, preuve infailible de la haute opinion qu'on avoit de sa prudence.

En effet il fit les deux choses

qu'on souhaitoit de luy; car d'une part il maintint l'Eglise dans sa possession; & de l'autre non seulement le Pape S. Anicet ne l'excommunia pas, & ne lança pas contre luy ces foudres si odieuses, dont on ne se doit jamais servir que dans les dernieres extremitez, pour punir des scelerats ou des Heretiques, mais il communiqua au contraire toujourns avec luy & avec l'Asie Mineure jusqu'à la mort. Non seulement il ne refusa pas audience à Polycarpe, mais respectant en luy le caractère d'Ambassadeur, & de Député de l'Asie, il l'écouta, il

270 MERCURE

conferat, il disputa plusieurs fois avec luy, & trouva bon qu'il fist valoir les raisons qu'il avoit à luy dire pour la défense d'une coutume dont il estoit en possession. Non seulement ce saint Pape n'interdit point l'Eglise où Saint Polycarpe avoit assisté aux divins Misteres, & receu l'Eucharistie avec les autres Fideles, qui faisoient alors leur Synaxe dans les Catacombes, tous les Dimanches, mais au contraire il le pria, & l'obligea, comme le remarquent expressément Eusebe & Saint Jerôme, de dire la Messe en sa place dans son Eglise, de

celebrer Pontificalement pour luy,
 & de consacrer, & distribuer le
 Sacrement adorable de l'Eucha-
 ristie, qui est, selon S. Augustin,
 le Sceau de l'unité & le lien de la
 Charité des Fidelles; Signum
 unitatis, & vinculum chari-
 tatis. Voilà comme en usoient les
 Saints de ce temps heureux de la
 primitive Eglise, & des Saints,
 qui ont esté d'illustres Martyrs,
 & des Saints qui avoient esté
 instruits par les Apostres, ou par
 leurs Disciples, dont ils avoient
 appris les veritables regles par
 lesquelles ils devoient se conduire
 dans le gouvernement de l'Eglise

272 MERCURE

se, comme parle S. Paul, *Quod modo te. conversari oporteat in domo Dei. quæ est Ecclesia.*

La modération de S. Anicet luy a fait honneur dans tous les Siecles. Il n'y a point d'homme sage qui ne l'ait loué, & ne se boïe encore aujourd'huy d'une conduite si Chrestienne. Mais au contraire le Pape Victor, un de ses Successeurs, s'est fait un tort extrême, & a perdu dans l'esprit de toute la posterité cette haute opinion qu'on avoit eüe d'abord de sa sainteté, & de sa vertu, pour n'avoir pas gardé sur

GALANT. 273

te mesme sujet les mesmes mesures, & s'estre laissé emporter aux mouvemens impetueux du genie des gens de sa Nation ; car il estoit Espagnol, ou comme disent d'autres, Africain. Tous les Peres generalement qui ont parlé de sa dispute contre les Asiatiques, & entre autres S. Jerôme, l'homme du monde le plus affectionné au saint Siege, l'ont accusé de dureté, de chaleur indiscrete, d'emportement, de brusquerie, & d'une colere excessive, AMETRA
THERMANTHEIS, dit Socrates
Ils l'ont tous unanimement blâmé d'en avoir usé comme il fit

274 MERCURE

envers Saint Polycrate , Evesque d'Ephese , successeur de Saint Polycarpe dans sa Députation à Rome , de ce que sans avoir d'égard à son caractère , il n'avoit point voulu l'écouter , ny mesme communiquer avec luy. Ils ont tous regardé comme une faute grossiere , comme un abus manifeste de la puissance que Dieu luy avoit confiée , cette témérité avec laquelle ce violent Pape osa excommunier Polycrate , & ceux qui l'avoient envoyé , & afficher par tout , le Placard de leur Excommunication. Ce sont les propres termes

d'Eusebe. Et denotat, per scripta denuntians omnes illic fratres prorsus excommunicatos. Euseb. Hist. Eccles. l. v. cap. 24. pag. 192. Edit. Vales. Toutes les Eglises du monde murmurent d'une rigueur si outrée ; mais surtout l'Eglise Gallicane, qui dès sa naissance & son berceau pour ainsi dire, a eu des Evêques & des Prestres distinguez, par leur suffisance & leur pieté au dessus de ceux des autres Eglises, s'en plaignit hautement, & députa S. Irenée à Rome vers le Pape Victor, pour luy représenter l'injustice de leur procédé ; luy arrâ-

276 MERCURE

cher les foudres des mains, & tuy remonter la nullité de cette Excommunication ; & comme un simple appel au futur Concile la rendroit inutile. En effet, Polycrate sortit de Rome après avoir fait la Protestation que nous lisons encore aujourd'huy dans le Traité de Scriptoribus Ecclesiasticis de S. Jérôme, & quoy qu'il n'y appelle point en termes formels au futur Concile, peut-estre par un reste de respect qu'il avoit encore pour Victor, cependant comme il est certain que cette grande question sur la Pasque, ne fut terminée que par

Le Concile general de Nicée, qui fut tenu plus de cent ans après le Placard de Victor, & que non seulement on ne défera pas à son Excommunication, mais que toutes les Eglises du monde au contraire, & sur tout l'Eglise Gallicane, continuerent de vivre dans une parfaite union & intelligence avec celle d'Asie, & que les Successeurs mesme de Victor garderent avec elles le lien de paix; il y a toutes les apparences que ce fut en vertu d'un appel qu'on rendit vaines toutes ses procédures. Quoy qu'il en soit, cette Excommunication fut com-

278 MERCURE

me si elle n'avoit pas esté. On n'en tint aucun compte, & Eusebe se contente de dire que Victor tâcha de separer les Asiaticques de la Communion de l'Eglise, comme pour insinuer qu'il vouloit bien qu'on les regardast comme des Excommuniés, mais qu'il ne put y réussir.

Je vous dis toutes ces choses, Chrétiens, non seulement pour vous faire admirer la prudence du Saint dont nous célébrons aujourd'hui la Feste, & dont vous possédez icy les Reliques, mais aussi pour vous faire voir que les plus grands Saints, & les plus illu-

tres Personnages ont eu quelquefois des démêlez avec Rome, & afin que vous ne vous scandalisiez pas lors que de semblables choses arrivent ; & sur tout que les Heretiques ne soient pas si ridicules & si déraisonnables que d'en prendre occasion d'insulter aux Catholiques, sur ce qu'ils font, comme ils doivent estre, pleins de respect & d'attachement pour le saint Siege,

Ce que je vais vous apprendre donnera sans doute du plaisir aux curieux Scavans de vostre Province. Il y a quel-

280 MERCURE

ques années que M^{rs} de l'Académie des Sciences, & particulièrement M^r Huguens, firent faire plusieurs expériences par M^r Thuret, qui ne vous est pas moins connu, par sa grande habileté dans l'Art dont il se meste, que par ce que je vous ay dit de luy en plusieurs occasions. Ces expériences furent faites en divers endroits du monde, pour rendre les Pendules portatives sur Mer, & trouver par ce moyen les Longitudes, ce qui réüffit bien pour les garantir de l'agitation des Vais-

Teaux. La Cayenne est un des endroits où ils envoyèrent, & M^r Richer y alla. La Cayenne, comme vous sçavez, est une Isle de l'Amérique, environ à quatre degrez de l'Equateur. M^r Richer y fit quelques Observations Astronomiques, & l'épreuve des Pendules sur Mer. Il trouva que celles qu'il avoit portées, qui sont de grandes Pendules à secondes, ne s'accordoient plus au moyen mouvement du Soleil, quoy qu'il ne s'y fust fait aucun changement. Il remarqua que ces Horloges

Fevrier 1688.

A a

282 MERCURE

retardoient considerablement, ce qui luy donna lieu de regarder avec une mesure qui est justement ce que doit avoir la longueur d'une verge de Pendule, depuis sa suspension jusques au centre de la boule ou Lentille, qui est trois pieds huit lignes, & quoy qu'il eust trouvé que cette mesure s'accordoit parfaitement bien, il fut néanmoins contraint de racourcir la verge de la Pendule de plus d'une ligne pour remettre l'Horloge au moyen mouvement du Soleil. Ce changement

dont on ne connoist pas la cause a donné lieu à plusieurs raisonnemens. Quelques-uns l'attribuent aux divers mouvemens de la Terre, qui est beaucoup plus rapide aux plus grands cercles, la Cayenne estant proche de l'Equateur. Cette difficulté a fait negliger la recherche des longitudes par les Horloges, parce qu'on a cru qu'à differente elevation la Pendule devoit changer de longueur. C'est à quoy M. Huguens pretend avoir remedié par des Observations que des gens qu'il a

284 MERCURE

envoyez au Cap de Bonne Esperance y ont faites avec un soin tres-exact. Ils ont observé tous ces changemens, & luy en ont fait un rapport fidelle. Ainsi il promet de donner des regles certaines pour la difference de la longueur que doivent avoir les Pendules suivant la difference latitude, ce qui sera fort considerable pour le grand dessein de trouver les longitudes.

Je ne dois pas oublier de vous dire en vous parlant des Pendules que l'illustre M^r

Romer a depuis peu trouvé une machine pour faire une Horloge qui montrera le Barometre, le Thermometre, les Vents & la pluye, ce qu'on a inutilement tenté en Angleterre. On ne doute point qu'un si excellent homme n'en vienne à bout.

Nous avons perdu M^r le Marquis du Quesne, Lieutenant General des Armées Navales du Roy, dans sa quatre-vingt-quatrième année. Il est mort subitement au commencement de ce mois, en se mettant au lit pour se cou-

286 MERCURE

cher, & en donnant des ordres à ses Domestiques pour des choses qui fussent exécutées le lendemain. M^r du Quesne son Pere estoit de Dieppe. Après avoir esté Capitaine d'un petit Vaisseau Marchand il alla en Suede, & il y fut employé dans la Guerre que le Roy de Suede eut avec le Roy de Dannemark & les Hollandois. Il y mena M^r du Quesne son Fils, qui à l'âge de vingt-deux ans fut fait Capitaine d'un Vaisseau de Guerre. C'est celuy dont je vous ay presté la mort. Ce Fils étant re-

venu en France eut le Commandement d'un autre Vaisseau de Guerre par la faveur de M^r l'Archevesque de Bordeaux ; à qui M^r le Cardinal de Richelieu avoit donné la Charge de Vice-Amiral ; qu'il exerçoit sous luy. Depuis ce temps-là , il a passé plus de cinquante ans dans le service & comme sous le Regne du Roy , il suffit de bien faire pour estre recompensé , ce Marquis est non seulement parvenu d'employ en employ jusques à celui de Lieutenant General des Armées Navales

288 MERCURE

de Sa Majesté, mais il a aussi
senty souvent des effets de la
magnificence, & de la libe-
ralité de ce Monarque, & il
est mort possesseur de deux
grandes Terres qu'il avoit ac-
quises par ce moyen, dont
l'une est la Baronnie Beau-
bonne, & l'autre la Terre du
Bouchet, qui est tres-confi-
derable. Il n'y a que trois
Lieutenans-Generaux de Mer,
& il estoit un des plus an-
ciens. Les deux autres sont
M^r le Marquis de Preilly de
Humieres, & M^r le Chevalier
de Tourville, M^r le Chevalier
de

* Chateau-Renaud vient
 d'estre nommé à la Place de
 M du Quesne, & M le Mar-
 quis de Nesmond a esté fait
 Chef d'Escadre. On assure
 aussi que M^s de Coëtlogon
 & Derelingue, ont esté grati-
 fiez chacun d'une Pension.

Le 21 de ce mois, M l'Ab-
 bé de Croissy soustint une
 These en Sorbonne, pour es-
 tre receu Bachelier. L'Assem-
 blée fut illustre & fort nom-
 breuse, & il seroit difficile
 d'en voir une plus belle en
 aucun lieu du monde. La
 Cour, le Clergé, ce qu'il y
Feurier 1688 B b

290 MERCURE

avoit icy de Princes & de Ministres Etrangers; enfin toutes les Personnes distinguées qui estoient alors à Paris, s'y trouverent, où se mirent en estat des y trouver, car plusieurs ne purent approcher de la porte, M^r l'Abbé de Croissy n'a que vingt ans, mais on peut dire que son esprit en avoit ce jour-là plus de quarante, s'il est permis de se servir de cette expression. On ne scauroit l'avoir, plus présent, moins embarrassé, & plus net. Il ne répondoit pas seulement à ceux qui l'attaquoient, mais

encore à ceux qui l'entretene-
noient pendant la dispute.
J'ay sceu de gens tres dignes
de foy, que par dessus cette
force & cette vivacité d'esprit
dont je vous parle, il a tou-
tes les belles qualitez qui sont
nécessaires pour faire un par-
faitement honnestehomme.

Le Carnaval estant une fai-
son où les Mariages sont fre-
quens, il s'en est fait beau-
coup de considerables, Je vous
ay déjà entretenu de plu-
sieurs, & il me reste encore à
vous en apprendre trois. M^r
de Marquis du Roure a épousé

282 MÉRACOURT

Mademoiselle de la Force
Fille d'honneur de Madame
la Dauphine. Il n'est pas né-
cessaire de vous rien dire de
la Maison de la Force, elle
est assez connue, & quand
une Demoiselle compte des
Maréchaux de France & des
Ducs & Pairs dans sa Maison,
elle peut se vanter d'estre de
bonne Naissance. Le nouvel
Epoux est encore jeune. M^r le
Comte du Roure, son Pere est
Lieutenant de Roy de Lan-
guedoc, & l'un des plus zelez
serviteurs de Sa Mejesté. Il est
originaire d'une ancienne &

illustre Maison, d'Italie. Madame la Comtesse du Roure la Femme, a brillé à la Cour sous le nom de Mademoiselle d'Artigny. Elle estoit Fille d'honneur de Madame.

Le second Mariage dont j'ay à vous parler, est celuy de M. de Besmos. Fils de M. de Montlsun, Seigneur de Besmos en Guyenne, Gouverneur de la Bastille, & qui a esté Capitaine des Gardes de M^{lle} Cardinal Mazarin. Il a épousé Mademoiselle de Vilacerf, Fille de M. le Marquis de Vilacerf, qui a esté

294 MERCURE

premier Maistre d'Hostel de
la feue Reyne, & Niece de
M. le Marquis de S. Poange,
Elle est extremement jeune,
& ce mariage arresté entre les
Parens il y a déjà quelques
années, n'avoit esté differé
que par son peu d'âge.

J'ay encore à vous parler
de celuy de M. Turgot de
Somont & de Mademoiselle
de Soufy. Elle est aussi fort
jeune, & n'a que quatorze ans,
& M. Turgot dix neuf. Il est
Fils de M. Turgot de So-
mont, Maistre des Reque-
stes, & Neveu de M. Turgot

de S. Clair, aussi Maistre des
 Requestes, dont le Pere estoit
 Conseiller d'Etat, & d'une
 ancienne Noblesse de Nor-
 mandie. Cette Famille a deux
 branches. On appelle celle
 qui a pris le party de l'Epee,
 Turgot de Tourailles; l'autre
 vous est connue par ceux que
 je viens de vous nommer. Il
 y a eu au Parlement de Rouen
 deux Presidens au Mortier de
 ce mesme nom, l'Oncle & le
 Neveu; ils sont morts tous
 deux sans avoir pris d'Al-
 liance. Vous sçavez sans dou-
 te que M^r de Soufy est In-

106 MERCURE

ten dans des Finances, & Frigol
de M^r le Pelletier, Contrô-
leur General, Président au
Moulin, & Ministre d'Ed-
tat.

Je viens à l'Article des En-
nigmes. Le mot de la pre-
miere est le *Laurier*; & vot-
cy les noms de ceux qui l'ont
expliquée. M^r Bouchet, an-
cien Curé de Nogent le
Roy; le President Estienne
de Senlis; Gosseman de
Troyes, Avocat en la Cour;
le Roy le Fils, du Griffon d'or
de la rue S. Antoine; Puffeau
tot & Daller de Caudebec;

GALANTI 207

Épinais, Barre de Vitre, de
Soulis, la Croix Henry, Sch
nechal, de Comté de Pont
briant, en Bretagne; Fami
liste de la rue de la Corisayer
le Chevalier des Maronniers,
de la rue de l'Arbre-sec;
l'Auteur de la Chanson des
Filles de Laon en Picardie; le
fameux Janot de la rue des
Lombards; le Solitaire de la
rue des Arcis; l'Amistage
Amant inconstant; l'Amant
sans Maîtresse de la rue des
Prêtres; le Directeur du Pa
lais de Bacchus, de la rue de
l'Arbre-sec; l'Indifferent mal-

298 MERCURE

gré luy, de la rue Percée; le
Prodige inconnu de l'Église
Notre-Dame; le Longie am-
bulant, de la rue des Prestres;
Qui renonce à Bacchus en fa-
veur de Venus; le Directeur
du Palais de Venus, de la rue
de l'Arbre-sec; l'Historien
du Vivien de la mesme rue;
le nouvel Oedipe de Poitiers;
le Voisin de la fiere Brunç de
la porte de Paris; la Gentil-
lesse de la rue des Sept-voyes;
Amant de la belle Br. de Sen-
lis, l'Heureux infortuné de la
rue du Foyare; le Berger à
l'Anagramme, Siecle d'amour;

Mesdemoiselles Gallant de
 Melun; le Beau l'aînée; del
 Chastillon en Basois; Daphné
 de Surinam; Louise-Lucie
 Franco-Batave; la Dame à
 l'Anagramme, *Pure image de*
vertu; Diane d'Alézon; la
 nouvelle Mariée de la rue du
 Mouton; l'aînée des deux
 aimables Sœurs de la rue Veau
 Pain molet; la spirituelle
 Cotton de la rue des Lon-
 bards; l'aimable Marton del
 la Ville de Grenoble; l'aima-
 ble L. de de la rue Saint Louis
 du Marais; la sçavante de l'Isle
 Nostre-Dame; l'aimable Veau;

200. MERCURE

ye de la rue des Quatre-Ais;
la spirituelle Lolotte du coin
de la rue de Torigny; la Dame
du Plessis-Piquet de la porte
S. Michel : la petite Bruhe
qui danse bien le Menuet, le
jeune de Larivoire de la rue
des Mauvaises paroles; la Belle
aux deux Soleils du Ponteau
de-Mer; l'aimable Maitresse
de l'Organiste Lorrain.

La seconde Emigme, dont
le mot estoit la Fève, a été
expliquée par M. le Pailleur
de Ponteau-de-Mer; Vigcon
Vallier de Beauvais, & le Fou-
gueux Clerc Breton, de la rue

Sainte-Avoye. Ceux qui ont
trouvé le vray sens de l'une
& de l'autre, sont M^r Guerin
d'Annonay; les deux fameux
Folopes de Gaudebec; la plus
belle Vierge de Rouën; l'On-
cle de la belle Blonde au sour-
cil brun; le Poupon de la rue
Aubribeucher; les deux ge-
nies fidelles de la porte de
Beauvais d'Amiens: la Spiri-
tuelle sans vouloir l'estre, &
la belle Pierre d'attente.

Je vous envoie deux Enig-
mes nouvelles. La premiere
est de M^r de la Prairie Caïron
Professeur des Mathemati-
ques à Caën.

ENIGME. D

Incognito à beaucoup de gens
 On dispute depuis long-temps,
 Si dans ma fonction j'ay des droits
 legitimes.

Mais quoy qu'il en puisse estre ; et
 est certain, Lecteur,

Que je mets au jour bien des crimes.

Quand on éprouve ma rigueur
 Il est bien fin qui se peut taire,
 Le plus ferme succombe à mon cruel
 effort,

En finale aux méchants, je suis pour
 l'ordinaire

L'avant-courrière de leur mort.

AUTRE ENIGME.

Chaque chose a son temps, au-
 jourd'hui j'ay le mien,
 Quoy que je ne sois pas plus qu'un
 autre comode,
 Sans moy l'on ne peut estre bien,
 A l'envoy l'on suit ma méthode.
 J'ay commencé de paroistre à la Cour,
 Aussi suis-je un Enfant de France,
 Et je dois mon estre & le jour
 Au Roy qui fait le plus redouter sa
 puissance.
 Sur luy j'exerce mon employ,
 Et la Garde qui l'environne,
 N'approche pas si près que moy
 De son Auguste & Royale personne.
 Comme il est de son Peuple vivant
 Pere que Roy,
 Il veut qu'à tout je sois utile,
 Et se viens faire dans la V...

BOA MERCURE

Comme à la Cour ce que je des
On me voit dans ses lieux de plus
d'une manière,

Et dans le temps que le Roy des
Saisons

Brille avec moins d'éclat, répond
moins de lumière,

C'est alors que je fais persister mes
rayons.

L'or & l'argent joints à mon lustre
En relevent beaucoup l'éclat,

Et je suis l'ornement d'un fat
Comme celui d'un homme illustre

L'ay pour charmes la nouveauté,
Et j'ay touché le cœur de plus d'un
beauté;

De chacun je touche l'envie,
Et je suis aussi dans la vie

D'une tres-grande utilité.
Adirez des gens l'injustice,

Quoy que je fais paisible & doux,

une me perce de mille coups
 Quand je dois rendre un bon
 service.
 On me fait par enor, on me taille en
 morceaux,
 Et l'on me laisse-là quand je suis par
 lambeaux.

Les Vers de la seconde
 Chanson que je vous envoie
 sont de Mademoiselle Pascal.
 Ils ont été mis en Air par
 le même M^r de Montally,
 dont je vous ay déjà parlé
 dans cette Lettre. Vous en
 devez attendre beaucoup,
 puis qu'il a joint à la science
 de Musique la connoissance
 du François, à l'égard du
 Février 1688. Cc

206 MERCURE

chant, & la methode de bien chanter qu'il a pratiquée sous M. de Bacilly, chez qui il a demeuré pendant quatre ans.

AIR NOUVEAU.

A *Imables Bois, Boccages sombres*

*Charmes secrets des tendres cœurs,
Pour cacher à Philis mes naissantes
langueurs,*

*Je ne cherche plus que vos ombres.
Dès que je vis ses yeux, mon cœur
sentit leurs coups,*

*Cependant le respect que cette Belle
inspire*

*Me fait éprouver un martyr
Dont je n'ose parler qu'à vous.*

Je vois icy tout le monde dans les sentimens ou vous me mandez qu'on est dans vostre Province à l'égard des *Poesies Pastorales* de M. de Fontenelle. On trouve que ces *logues* ont toute la delicatelle que peuvent avoir les Ouvrages de cete nature ; mais beaucoup de nos Savans ont peine à luy pardonner la liberté qu'il se donne de ne pas entrer entierement dans la superstitieuse admiration qu'ils font paroître pour les Anciens. Ils ne veulent pas qu'ils soit permis de rien condamner de ce qu'ils ont fait, & c'est parmy eux une espece de Religion de les adorer jusqu'en leurs défauts. Il est certain que le goust des Anciens est un fort bon goust, mais il ne doit pas estre deffendu de les examiner par soy-mesme, & ce

268 MÉRIOURD

seroit une étrange servitude d'être obligé de les reconnoître sur la saye d'autrui, pour gens qui ont atteint la perfection en toutes choses. Chacun est libre dans ses jugemens & peut s'en expliquer à ses risques. C'est ce que M. de Fontenelle vient de faire dans l'Ouvrage qu'il a écrit contre luy un party si redoutable. Il dit ce qu'il pense, & il le dit d'une manière aisée, fine & agreable, sans qu'il pretende devoir faire autorité, ny blâmer ceux qui ne sont pas de son sentiment.

Je vous enverray dans quinze jours deux Livres nouveaux, dont le Sieur Guerout, Libraire dans la Court-neuve du Palais, doit commencer le débit en ce temps-là. L'un est intitulé *le Mary Galant*. C'est une Historiette galante, com-

posés par une personne de votre
 Sexe, dont la réputation vous est
 fort connue. Elle a déjà fait divers
 Ouvrages qui luy ont attiré beau-
 coup d'estime. Vous trouverez in-
 finiment de l'esprit dans celui-cy.
 Il vous sera aisé de connoistre par
 les Caractères qu'elle donne aux
 Personnages qui font le nœud de
 l'Histoire, que les choses se sont
 effectivement passées de la manière
 qu'elle les raconte, & qu'elle ne
 rapporte aucun incident qui ne soit
 vray. Ainsi l'on peut assurer qu'elle
 a travaillé d'après Nature. Je vous
 en diray davantage la première
 fois.

L'autre Ouvrage qui doit paroître
 dans le même temps, est une
 suite des *Dialogues Satyriques &*
Mémoires, de M. Petit de Rouen.

310 MERCURE

Vous m'avez marqué estre si contente de la premiere partie, qu'il y a grande apparence que vous lirez la seconde avec le mesme plaisir. On m'assure que parmy ces Dialogues nouveaux, il y en a un d'une nature à exciter de la curiosité à tout le monde. Je scay que la matiere vous fera fort agreable. Elle est du temps, & regarde beaucoup de Personnes que vous estimez.

Je ne vous dis rien du Couronnement du nouveau Sultan. Les revolutions arrivées dans l'Empire Turc depuis la prise d'Essex, meritent bien une Lettre entiere. Je travaille à amasser des Memoires, & j'en ay déjà beaucoup qui contiennent des choses qui n'ont point encore esté rendues publiques. Je

GALANT. 311

perce vous envoyer dans deux mois
l'Histoire de ces Révolutions, où
vous trouverez ce qui s'est passé
dans cet Empire depuis la levée du
Siege de Vienne, jusqu'au jour que
ma Lettre paroistra. Je suis, Ma-
dame, vostre, &c.

A Paris le 29. Février 1688.



T A B L E.

P Relude.	1
Discours sur la Gloire.	12
Morts.	41
Lettre.	53
Eglogue.	62
Memoire contenant divers Articles curieux sur les Affaires de la Re- ligion.	67
Profession d'une nouvelle Convertie.	83
Edit.	87
Vers en maniere de petit Opera, pro- pres à mettre en chant.	121
Reception faite à Malthe à Milord Fits-James, Fils naturel du Roy d'Angleterre.	116
Le Quinquina d'Amour.	121

M

T A B L E.

<i>M. de Bechamel jouit du privilege d'entrer en Carrosse jusques au - pied de l'Escalier de Monsieur.</i>	126
<i>M. Terra est receu Chancelier de son Altesse Royale.</i>	127
<i>Galanterie.</i>	128
<i>Sacre de M. l'Evêque de Quebec.</i>	141
<i>Mission.</i>	143
<i>Vers de Petonne à sa Maistresse.</i>	147
<i>Histoire.</i>	152
<i>Lettre écrite de Ratisbonne.</i>	171
<i>Profession de Mademoiselle de Loubs.</i>	185
<i>Reception faite à Monsieur par M. le Marquis de Langlée.</i>	188
<i>Etat des Affaires d'Alger.</i>	188
<i>Article concernant la Chambre Royale de Medecine établie à Paris (en 1673.</i>	196
<i>Harangue faite à M. le Chance- lier.</i>	202
Fevrier 1688.	D d

T A B L E.

<i>Reduction de la Forteresse de Montgats, avec les Articles de la Capitulation.</i>	211
<i>Lettre de M. Bernier touchant la jonction des deux Mers.</i>	222
<i>Etablissement fait par M. de Laon, en faveur des Curez de son Diocese qui auront servy l'espace de quinze ans.</i>	245
<i>Extrait d'un Sermon presché à Saint Jean en Greve.</i>	265
<i>Experiences faites pour rendre les Pendules portatives sur mer.</i>	279
<i>Machine qui montre ensemble le Barometre, le Thermometre, les Vents & la Pluye.</i>	284
<i>Mort de M. du Quesne.</i>	285
<i>These soustennue par M. l'Abbé de Croissy.</i>	289
<i>Mariages.</i>	291
<i>Noms de ceux qui ont deviné les</i>	291

T A B L E

<i>Enigmes.</i>	296
<i>Enigmes.</i>	302
<i>Poësies Pastorales.</i>	307
<i>Liures nouveaux.</i>	308

Fin de la Table.

CA T A L O G U E D E S L I V R E S
nouveaux qui se débitent chez le
Sieur Guerout , Court-neuve de
Palais.

POësies Pastorales de M. de Fons
renelle , avec un Traité de la Na-
D d ij

ture de l'Eglogue , & une Digression
sur les Anciens & les Modernes. 1.
liv. 10. f.

Le Chevalier à la Mode , Comedie.
1. l. 10. f.

La Désolation des Jôieuses , Co-
medie. 15. f.

Entretiens sur la pluralité des Mon-
des, de M. de Fontenelle , augmen-
tez en plusieurs endroits, avec un si-
xième Soir qui n'a point encore paru ,
contenant les dernières découver-
tes qui ont été faites dans le Ciel.
1. l. 10. f.

Réflexions sur l'Alcide & sur l'Al-
xali. 1. liv. 10. f.

L'Art de Laver, ou nouvelle manière
de peindre sur le Papier, suivant le co-
loris des Dessins qu'on envoie à la
Cour , par M. Gantier de Nismes
1. l.

Traité des Fortifications enrichy de
23 Figures, contenant la Démonstra-
tion & l'Examen de tout ce qui regar-
de l'Art de fortifier les Places tant re-

gulières, qu'irregulières, suivant ce
qui se pratique aujourd'huy, le tout
d'une maniere abrégée, & fort aisée
pour l'instruction de la Jeunesse. 1.
liv. 10. f.

Essais de Morale & de Politique,
où il est traité des Devoirs de l'Hom-
me considéré comme particulier, &
comme vivant en Société. 2. vol. 2. l.

Le Cours du Danube & des Rivie-
res qui s'y déchargent, où se trouvent
les Frontieres des Empires d'Allema-
gne & de Turque.

Histoire des Troubles de Hongrie,
contenant tout ce qui s'y est passé de
remarquable jusqu'à la fin de l'année
1686. 3. vol. in douze. 7. l. 10. f.

Dialogues des Morts. 2. vol. in-
douze. 3. l.

Histoires des Oracles. 1. liv. 10 f.

Lettres galantes de M. le Cheva-
lier d'Her... 2. vol. 3. l.

Les Malheurs de l'Amour, ou Eleo-
nor d'Yvrée. 1. l. 10. f.

Ambassades de Mons. le Comte de

Guilleragues, & de M. Girardin, ~~Im-~~
près du Grand Seigneur, avec plusieurs
Pièces curieuses, tirées des Memoires
de tous les Ambassadeurs de France à
la Porte, &c. 1. l. 10. f.

Academie galante. 2. vol. 3. liv.

La Duchesse d'Estramene. 2. vol. 2. l.

Le Napolitain. 1. l.

Sentimens sur les Lettres & sur
l'Histoire, avec des Scrupules sur le
Stile. 1. l. 10. f.

Caracteres de l'Amour. 1. l. 10. f.

Le Grand Vifir Cara Mustapha.
1. l. 10. f.

L'Illustre Genoïse. 1. l. 10. f.

Le Seraskier. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Mademoi-
selle avec le Roy d'Espagne. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Monsieur
le Prince de Conty avec Mademoiselle
de Blois. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Monsei-
gneur le Dauphin, avec la Princesse,
Anne - Chrestienne - Victoire de Ba-
viere. 1. l. 10. f.

Journal du Voyage du Roy à Luxembourg, contenant la description des Places de la haute & basse Alsace, & de celles de la Province de la Saïre & de Luxembourg. 1. liv. 10. f.

Defaites des Armées Ottomanes par les Armées Chrestiennes en Hongrie, & dans la Morée, avec la prise de plusieurs Places sur les Infidelles. 1. liv.

Voyage du Chevalier Chardin en Perse & aux Indes Orientales par la Mer noire & par la Colchide, enrichy de dix-huit grandes Figures. 2. vol. in douze, 4. l. 10. f.

Observations de M. Spon sur les Fièvres & les Febrifuges. 1. l.

L'Arioste moderne. 4. v. in douze, 6. l.

Dialogues Satyriques & Moraux. 1. l. 10. f.

Fables nouvelles. 1. l.

Discours Satyriques & Moraux en Vers. 1. l.

Epistres en Vers de M. Sabatier,

- de l'Academie Royale d'Arles. 2. l.
- Jugement de Platon sur les Dialogues des Morts. 1. l. 10. f.
- Relation du Voyage du Roy en Flandre en 1680. 1. l. 10. f.
- La Negociation du Mariage de Monsieur le Duc de Savoye avec l'Infante de Portugal. 1. l. 10. f.
- Relation du Siege de Vienne. 1. l. 10. f.
- Relation de ce qui s'est passé à Gênes. 1. l. 10. f.
- Relation du Siege de Luxembourg. 1. l. 10. f.
- Ambassade de Siam en France, divisée en 4. vol. 6. liv.

Le premier Volume a pour titre.

Voyage des Ambassadeurs de Siam en France, contenant la reception qui leur a esté faite dans les Villes où ils ont passé; leur entrée à Paris; les cérémonies observées dans l'Audience qu'ils ont eue du Roy, & de la Maison Royale; les Complimens qu'ils ont faits; la description des lieux où ils

ont esté ; & ce qu'ils ont dit de remarquable sur tout ce qu'ils ont veu.

Le second Volume a pour titre.

Suite du Voyage des Ambassadeurs de Siam en France , contenant ce qui s'est passé à l'Audience de madame la Dauphine , des Princesses du Sang , & de messieurs de Croissy & de Segnelay , avec une description exacte des Chasteaux , appartemens , Jardins & Fontaines de Versailles , S. Germain , marly & Clagny , de la machine de marly , des invalides , de l'Observatoire , de S. Cyr , & de ce que les Ambassadeurs ont veu dans tous les autres lieux où ils ont esté depuis la premiere relation , à quoy l'on joint le discours qu'ils ont fait au Roy.

Le troisième Volume a pour titre.

Troisième partie des Ambassadeurs de Siam en France , contenant la suite de la description de Versailles , celle des chevaux qui sont dans les deux

E e

Ecrites du Roy; et qui s'est passé dans les visites qui leur ont esté rendues; les experiences de la pesanteur de l'air faites devant eux; la description des Galeries de Sceaux, & les receptions avec toutes les harangues qu'on leur a faites dans toutes les Villes de Flandre.

Le quatrième Volume à pour titre.

Quatrième & dernière partie du Voyage des Ambassadeurs de Siam en France, contenant la suite de leur Voyage de Flandre, depuis Valenciennes jusqu'à Paris; la description des Villes où ils ont passé, & les harangues de tous les Corps, ce qu'ils ont veu à Paris depuis leur retour, avec une description de tous les lieux où ils ont esté, & de la Feste donnée par Monsieur à S. Cloud, leur Voyage à Versailles, leur audience de Congé, & les dix-sept audiences qu'ils eurent le même jour, avec tous les complimens qu'ils ont faits, la liste

des presens qui leur ont esté donnez ,
ce qui s'est passé à leur départ , & les
noms des personnes distinguées qui
sont parties pour Siam.

Outre les mercurés d'onze années, à
commencer en 1677. il y a trente-
deux Extraordinaires , dans lesquels
sont divers Traitez tres-curieux sur
plusieurs matieres qui regardent les
Sciences & les Arts.

Histoire du Siege de Bude. 1. l. 10. f.

Recueil d'Ouvrages faits à la louan-
ge du Roy , sur l'extirpation de l'He-
resie. 1. l. 10. f.

Relation des Prieres publiques qui
ont esté faites par toute la France , en
actions de graces de la guerison du
Roy. 1. l. 10. f.

Antiquitez de M. Spon , Ouvrage
enrichy de plusieurs Figures. 7. l.

Divers Ouvrages en Musique de
M. de Bacilly.

Avis pour placer les Figures

L'Air qui commence par , *Nois Bois ont perdu leurs feüillages* , doit regarder la page 99

Les *Jettons* doivent regarder la planche 146

L'Air qui commence par , *Aimables Bois, Botcages sombres* , doit regarder la page 306

